



ACTUALITÉ

Espagne :
un grand 29 mars



MONDES UNIVERSITAIRES

Formation des enseignants :
un master certifié MEN



CULTURE

Matisse et la plénitude
du plaisir



ENTRETIEN

Benjamin Stora

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 604 AVRIL 2012

e s n e s u p

DEVASTATEURS IDEX

COLLEGIALITE
DEMOCRATIE

PERSONNELS

ALLSHS

RECHERCHE
FORMATIONS

BUDGET



Solidarité
Proximité
Confiance
Engagement

CASDEN Banque Populaire - 71234 Marne-la-Vallée cedex 2 - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable
Siret n° 784 278 778 0004 / RCS Nanterre / Crédit photo : Agence Images



La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions. Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargées de Relation Enseignement Supérieur et Recherche à votre disposition
■ Coordonnées disponibles sur www.casden.fr

Battre Sarkozy et les politiques de droite...

→ par Stéphane Tassel, secrétaire général du SNESUP-FSU

Aggravant sa politique de saccage des réglementations porteuses d'égalité, le président candidat veut saper, par le biais des contrats « compétitivité emploi », le principe de négociation collective et, par la même occasion, affaiblir les organisations syndicales. Cette dernière ligne droite vers des échéances majeures pour le pays rend cruciale la réponse apportée à la crise profonde dans laquelle nous nous trouvons, particulièrement en Europe.

Rompre avec les politiques d'austérité, avec les tentations de repli sur soi, avec toutes les formes de concurrence stérile est une urgence ! Des luttes se développent pour dénoncer la politique de fuite en avant menée en Europe : grèves générales en Espagne et au Portugal où les licenciements sont facilités et le temps de travail allongé ; soulèvement d'un front syndical en Italie face aux modifications des Codes du travail ; en Grèce où la commission européenne, le FMI et la BCE ont fait pression pour notamment baisser le salaire minimum de 20 %...

Nos mobilisations sont cruciales. Dans l'enseignement supérieur et la recherche, face aux coups de force gouvernementaux, nos résistances ne faiblissent pas. Aussi dénonçons-nous la volonté du gouvernement de créer à la hussarde, court-circuitant tout



Stéphane Tassel
secrétaire général

débat, une section de criminologie, prête à légitimer sa politique : rien ne doit permettre de donner corps à une telle imposture scientifique. Concernant la réforme des modalités de recrutement des professeurs dans les groupes 1 et 2 du CNU, le ministère a été contraint de renvoyer sine die l'examen de sa copie largement décriée.

Se faire entendre... Tout est bon pour adopter des conventions de financement

État-Idex. Il n'aura pas suffi de contourner les élus pour élaborer les dossiers. A Toulouse, alors que le résultat des urnes a remis en cause le projet IDEX « UNITI », le CA du PRES « Université de Toulouse » est passé en force, adoptant à l'unanimité les conventions de préfinancement. La communauté universitaire, le service public d'enseignement supérieur et de recherche ne peuvent être ainsi mis au pied du mur ; la démocratie universitaire, la collégialité ne peuvent être indéfiniment bafouées. Dans les scrutins dans les établissements, il nous faut peser.

Dans les urnes, lors des prochaines échéances électorales, il nous faut – comme nous y avons appelé lors de la CA du 22 mars – mettre en échec les politiques de droite, ce qui passe bien évidemment par la défaite de Sarkozy !

ACTUALITÉ 5

- « Mastérisation » : au tour de la Cour des comptes
- Espagne : un grand 29 mars

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 6

MÉTIER 17

- Jour de carence pour maladie : une mesure injuste et dangereuse qui doit être combattue avec fermeté !

MONDES UNIVERSITAIRES 18

- Formation des Enseignants : un master certifié MEN

DOSSIER 9

Dévastateurs Idex

Des synergies scientifiques nombreuses existent et leur développement est possible entre universités et organismes de recherche. Ces liens, pour jouer pleinement leur rôle, supposent de larges concertations qui inscrivent leur cadre dans le dynamisme et la richesse des libertés scientifiques confortées par les statuts de la fonction publique d'État. Le SNESUP porte de telles perspectives. Avec les opérations Idex c'est tout le contraire qu'organise, dans la précipitation d'une fin de législature, le gouvernement actuel. Après les deux phases de sélection, retenant huit projets d'« Initiatives d'Excellence » qui ont contourné toute représentation des personnels et des étudiants, le gouvernement veut à présent faire signer des contrats État-Idex à marche forcée avant le 15 avril. Comme le montre notre dossier, ces Idex, élaborés dans la plus grande opacité, conduiraient à un bouleversement considérable du service public d'enseignement supérieur et de recherche.



© Didier Chamma

SNESUP.COM 19

- Marc Champesme, nouveau trésorier national
- Bon vent Mathieu !
- Courrier des lecteurs

INTERNATIONAL 20

- Italie : résister au néolibéralisme
- Québec : les étudiants mobilisés contre l'augmentation des droits de scolarité

ENTRETIEN 21

- avec Benjamin Stora

CULTURE 22

- Matisse et la plénitude du plaisir



ÉPHÉMÉRIDE

22 AVRIL

Premier tour de l'élection présidentielle

24 AVRIL

Commission administrative nationale

1^{ER} MAI

Fête du travail

6 MAI

Deuxième tour de l'élection présidentielle

15 MAI

Date limite d'envoi des dossiers pour la commission d'appel du CNU en cas de deux refus consécutifs à la qualification.

Vous trouverez une fiche syndicale sur le site du SNESUP à l'adresse : <http://snesup.fr/Votre-metier?cid=3756>

24-25 MAI

Congrès d'étude du SNESUP au Mans

26 MAI

Commémoration de la Commune de Paris
Rendez-vous devant le Mur des Fédérés au Père Lachaise

29-30 MAI

Conseil délibératif fédéral national

ITINÉRAIRE DE P. HETZEL

Universitaire + haut fonctionnaire = UMP ?

C'est la curieuse équation qu'illustre dans cette période, l'itinéraire de Patrick Hetzel passé en quelques heures de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) à la candidature sous la bannière UMP aux élections législatives en Alsace. Que ce parcours express ne surprenne pas est en soi une preuve supplémentaire d'une forme de confiscation de l'appareil d'État. Le champ des transformations en profondeur du système politique et administratif est bien l'un des chantiers politiques à ouvrir. ●

Jean Fabbri

DISPARITION DE R. DESCOINGS

Sciences Po révolutionné ?

La mort à New York de Richard Descoings, directeur de Sciences Po Paris soulève une légitime émotion. Elle est celle de tous ceux qui regrettent la disparition prématurée d'un collègue engagé dans les débats qui traversent le monde universitaire. Pour autant les évolutions des formations de Sciences Po, l'effet « aspirateur » des Instituts d'études politiques (IEP) sur les formations et en particulier les Masters disciplinaires de philosophie, d'histoire..., les opérations de saupoudrage menées dans les banlieues – présentées comme exemplaires en matière de démocratisation de l'enseignement supérieur – doivent rester l'objet de débats ouverts. Quant aux dispositions financières adoptées – à l'IEP de Paris et aussi ailleurs – en faveur des « boards of directors » elles restent partout contestables. ●

Jean Fabbri

PÉTITION

I dex : non à l'exclusion !
Pas de signature des conventions !

Stopper la machine dévastatrice des I dex c'est éviter la pulvérisation de la recherche en France. Il y a urgence car le gouvernement veut faire signer les contrats État-I dex à marche forcée avant le 15 avril !

La mobilisation des personnels des établissements participant aux I dex s'amplifie (Paris Sud, Toulouse...) pour refuser collectivement toute signature de convention I dex-État.

Au-delà, le SNESUP engage toute la communauté universitaire et scientifique à intervenir en direction du gouvernement, des parlementaires et de la presse pour que soit mis un coup d'arrêt à la création de ces superstructures incompatibles avec les missions véritables d'un service public d'enseignement supérieur et de recherche. À l'initiative de l'intersyndicale ESR, une pétition est en cours.

Signez-la, faites-la signer : <http://www.idex-non-a-l-exclusion.org> ●

Marc Neveu

RETRAITES : AJUSTEMENT INSUFFISANT

La FSU et sa Section Fédérale des Retraités prennent acte de la décision d'ajustement de 2,1 % des pensions et retraites au 1^{er} avril 2012.

Elles constatent que cette mesure s'appuie sur une prévision d'inflation une fois encore sous estimée de 1,8 % pour 2012.

Les dépenses contraintes ont augmenté de plus de 4 % en 2011 ; elles touchent particulièrement les 4 millions de retraités qui perçoivent moins de 1 000 € par mois qui subiront une nouvelle dégradation de leur pouvoir d'achat et niveau de vie. Une fois encore, ils devront faire des choix inacceptables entre logement, alimentation et santé.

La FSU interpelle chaque candidat républicain à la présidentielle à s'engager à mener une autre politique en direction des retraités et personnes âgées pour lutter contre la grande pauvreté, les inégalités, les pertes accumulées depuis des années.

Elle appelle l'ensemble des organisations syndicales de retraités à se rencontrer pour envisager des mobilisations unitaires.

Communiqué FSU

le snesup

**MENSUEL
DU SYNDICAT
NATIONAL DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**

SNESUP-FSU
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de la publication : Guy Odent

Rédacteur en chef : Jean Fabbri

Rédaction exécutive :
Thierry Astruc, Pierre Duhaucourt, Anniiese Nef,
Christophe Pébarthe, Alain Policar

Coordination des rédactions :

Thierry Astruc

Secrétariat de rédaction :

Latifa Rochdi

Tél. : 01 44 79 96 23

CPPAP : 0 III 507698 D 73

ISSN : 0245 9663

Conception et réalisation : C.A.G., Paris

Impression :

SIPÉ, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

Régie publicitaire :

Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 0,90 € • Abonnement : 12 €/an

Illustration de couverture : © Didier Chamma

« Mastérisation » : au tour de la Cour des comptes

→ par Thierry Astruc, responsable du collectif FDE

Dans son rapport annuel, la Cour des comptes, si elle ne préconise pas le retrait de la réforme, fournit d'excellentes raisons pour son abrogation.

La Cour des comptes (CC) est l'organe chargé de contrôler la régularité des comptes publics et de vérifier le bon emploi des fonds. Elle « assiste le Parlement dans le contrôle de l'action du Gouvernement ».

C'est dans ce cadre qu'elle a publié le 8 février dernier son rapport annuel dont un chapitre est consacré à la « mastérisation ». On y trouve quatre recommandations qui vont toutes dans le sens d'une meilleure efficacité en termes comptables :

- cadrage national sous la forme d'un référentiel ;
- déplacement des concours ;
- allègement de l'année de professeurs stagiaires (PS) ;
- mise en place d'outils de suivi.

Pourtant, la Cour des comptes dresse un tableau édifiant de la situation.

Elle pointe les problèmes des PS (dysfonctionnement dans les affectations, surcharge de travail avec une formation en dehors des obligations de service...), la rupture d'égalité territoriale⁽¹⁾, la gestion des personnels et des stages...



Elle constate l'absence de mise en place de suivi de la réforme qui ne permet pas de mesurer l'efficacité des décisions prises. Ainsi, le gain financier même, qui était un des objectifs ne peut être quantifié, mais est très faible (pas de chiffrage possible pour les IUFM !). Rappelons que la commission nationale d'évaluation de

la formation des maîtres (cahier des charges de 2006) n'avait été jamais mise en place.

Mais, sans suggérer le retrait de cette réforme, elle fait apparaître de nombreux paradoxes et de questions sans réponses, concernant l'avenir des recalés au concours (1 académie, 1 master PE, 1 100 candidatures pour le master, 300 retenues pour 56 places au CRPE), la perte d'attractivité du métier ou les effectifs des licences concernées.

LA Cour des comptes constate que cette réforme « ne garantit pas que les enseignants bénéficient désormais d'une formation initiale plus professionnalisante » et rappelle que rien n'a été prévu au moment de l'affectation des lauréats des concours pour connaître leur origine (master enseignement, master R ou autre) ou la formation professionnelle qu'ils ont pu suivre. Mauvaise préparation, absence d'anticipation et précipitation, voilà

le gouvernement correctement habillé pour le printemps 2012. ●

1. « Selon leurs moyens disponibles, les académies ont donc fait des choix de décharges de service différents, et ont placé, de ce fait, les professeurs stagiaires dans des situations inégales en termes de temps de travail annuel et d'obligations de service. »

ESPAGNE : UN GRAND 29 MARS

La grève générale du 29 mars a été tout à fait particulière en Espagne, et d'une ampleur insoupçonnée: plus de 11 millions de grévistes, 77 % des salariés, 3 millions de manifestants dans les rues (900 000 à Madrid).

Elle est en effet partie d'en bas, d'une exigence des « bases syndicales », mécontentes de la mollesse des positionnements des deux grands syndicats UGT et CCOO, d'abord face au gouvernement



socialiste de Zapatero, puis lors des premières rencontres avec Mariano Rajoy.

Les « bases » considèrent que les « populares » (conservateurs, voire néofranquistes) « están acabando con todo » (ils cassent tout)... Après la retraite portée à 67 ans par les socialistes, la droite victorieuse atomise le droit du travail déjà mis à mal par le PSOE, précarise, privatise, permet de licencier à la guise des patrons, d'amputer le salaire, liquide ce qui restait « d'État social », renforce les coupes budgétaires, les mesures draconiennes d'austérité..., les fameux « recortes » hier « de gauche », aujourd'hui de droite, tout autant douloureux.

La gueule de bois post-électorale n'aura duré que quelques semaines. La marée noire conservatrice commence à refluer... La coalition de gauche Izquierda Unida progresse électoralement...

Les néofranquistes du parti populaire s'acharment même, non seulement contre la mémoire républicaine, mais bel et bien contre la culture, débaptisent les noms de rue Miguel Hernández, García Lorca... se livrant à un révisionnisme aux relents « refranquistateurs».

Jan Ortiz



Des élections aux conseils centraux décevantes et inquiétantes

Le 22 mars ont eu lieu à Limoges les élections des conseils centraux. En ce qui concerne le CEVU et le CS, des listes uniques ont été négociées au sein de chaque composante. À ce titre, des membres du SNESUP siègeront. Pour le CA, l'opposition a été frontale entre une liste (« Avenir Université ») issue de la précédente équipe, qui s'est signalée par une application aveugle de la LRU, et la liste portée par le collectif « Pour une Université Plurielle et Solidaire », qui proposait une alternative critique et réaliste. De nombreux syndiqués ont joué le jeu d'une fusion dans ce collectif.

La participation a été forte (autour de 80 % des inscrits), mais le résultat est décevant : le collège A est largement perdu et nous manquons le collège B pour 17 voix (sur un peu plus de 600 inscrits), ce qui aboutit évidemment à la constitution d'un CA ultra-majoritaire.

Divers moyens discutables ont été employés pendant la campagne par l'équipe sortante : masquage du trou financier par une expertise *ad hoc*, recopiage à peine dissimulé de passages de la plate-forme adverse, décisions de non-inscription sur les listes électorales prises par un comité électoral peu équilibré dans sa composition. Mais la future présidente a surtout su s'appuyer sur certains corporatismes, et jouer sur les craintes d'une université pluridisciplinaire de taille moyenne fragilisée par un passage brutal aux RCE, passage qu'elle avait elle-même soutenu, en tant que VP-CA de l'équipe sortante. Ce résultat est d'autant plus triste que nos idées pour une nouvelle gouvernance et une attention nouvelle portée à l'attractivité des campus avaient trouvé, au cours des discussions pendant la campagne, un écho certain auprès des personnels non enseignants, des étudiants et même des collectivités territoriales.

Sur place, l'action syndicale est plus que jamais nécessaire pour reconstruire une dynamique positive entre les composantes, et s'afficher comme recours auprès d'un grand nombre de collègues dont la situation ne risque guère de s'améliorer dans les mois qui viennent. ●

Chloé Ouaked et le bureau de la section SNESUP-Limousin

Élection des conseils centraux de l'université : mobilisation exceptionnelle

L'élection des conseils centraux s'est déroulée jeudi 15 mars à l'Université de Perpignan Via Domitia avec la liste « RED-SNESUP » qui s'est présentée pour le retour à un fonctionnement démocratique de l'université. Son candidat à la présidence, le professeur Abdellaq El Jai, proposé par le SNESUP, œuvrera pour résister aux effets délétères de la LRU et du passage aux RCE. Il agira d'une manière juste et équitable, sans utiliser de manière exorbitante ou dévastatrice les pouvoirs désormais attribués à un président d'université.



Une assemblée générale, organisée par le SNESUP-FSU, le SNASUB-FSU et la FERC-Sup CGT, s'est déroulée le vendredi 9 mars à l'UPVD, en présence du secrétaire général du SNESUP, Stéphane Tassel. Notre candidat a insisté sur le sens de son engagement, comme porteur de la liste de rassemblement « RED-SNESUP », garant de la mise en œuvre effective du programme, et artisan d'un autre possible. Stéphane Tassel a resitué l'UPVD dans le cadre national : une petite université pluridisciplinaire, avec un rôle de service public de proximité. Comme toutes les autres universités de ce type en France, son avenir est en danger. Sa survie avec ses droits pléniers dépend de la gouvernance, qui peut nous mener vers le meilleur comme vers le pire.

Ces élections ont doublé la représentation du SNESUP qui conserve ses 2 élus au CA, passe de 1 à 5 au CEVU, et de 2 à 4 au CS. Les personnels BIATOSS sont également sortis renforcés de ces élections avec 2 sièges sur 3 dans chacun des conseils pour la liste CGT-FSU, ainsi que l'UNEF. Toutefois, une très forte majorité au conseil d'administration est attribuée à l'équipe présidentielle sortante : 6 sièges dans le collège A (59 voix) et 1 SNESUP (42 voix), 6 sièges (220 voix) dans le collège B et 1 RED-SNESUP (126 voix). L'issue de ce scrutin dépendra donc de l'élection du président, le 30 mars prochain. ●

Anne-Véronique Fabre, membre du bureau



L'Université de La Rochelle (ULR) compte 7 000 étudiants et 800 personnels BIATOSS, enseignants et enseignants-chercheurs. Elle fut parmi les premières à devancer le passage aux RCE. La globalisation des moyens devait donner des marges de manœuvre. À peine trois ans après, les marges ont disparu. Il a fallu procéder à des coupes sombres pour maintenir les équilibres, et voter le budget, l'argumentation reposant sur la crainte de la mise sous tutelle du rectorat.

La plupart de ces décisions ont été prises en comité restreint sans concertation véritable avec les acteurs de terrain.

La situation actuelle se dégrade pour les formations, la recherche et les personnels. Ainsi, la dotation budgétaire n'a été abondée que pour 80 %, les 20 % restants étant conservés de manière prudentielle (*sic*). C'est pourquoi l'objectif est de ramener le coût global de l'offre de formation à celui de 2009-2010 : la première mesure annoncée a été de supprimer

Coupes budgétaires et précarité

15 000 heures. Il faut ainsi revenir sur des augmentations programmées ; les services transversaux sont particulièrement visés sans que leur coût relatif n'ait été particulièrement revu à la hausse dans le projet 2012-2017. D'autre part, les coupes annoncées ne reposent sur aucun fondement pédagogique et sont contraires aux choix stratégiques validés par l'AERES. En effet, l'ULR a acquis une notoriété du fait de son ouverture internationale, or cet arbitrage conduit à la diminution de 25 % des enseignements de langue pour non-spécialistes. Par ailleurs, des filières, des mentions de licence et des masters sont sacrifiés pour des raisons comptables. (Le faible effectif de certaines formations malgré leurs débouchés). Le risque est grand que les étudiants n'aillent s'inscrire ailleurs, alors même que les effectifs étaient jusqu'alors en augmentation. Une pétition dénonçant cette réduction et signée par plus de 270 personnels de l'ULR n'a pas semblé émouvoir l'équipe présidentielle.

Au cours des 4 années passées, la précarité s'est aggravée à l'ULR parmi les BIA-

TOSS, les personnels enseignants et enseignants-chercheurs. Non-renouvellement de contrats et contrats léonins (540 heures d'enseignement rémunérées à l'indice plancher de PRCE) sur postes vacants, deviennent courants et permettent aussi d'assurer le GVT. La discrimination par les primes exacerbe la compétition entre les personnels et accroît leur souffrance. Enfin, les élus dans les conseils ont perdu de leurs prérogatives au profit des commissions ad hoc. Démocratie et transparence, maîtres mots de la précédente campagne électorale ont fait les frais de la rigueur budgétaire. Pour la démocratie, les conseils ne sont désormais considérés comme de simples chambres d'enregistrement. Quant à la transparence elle se résume non plus à faire des projets, mais à couper les ailes à ceux qui existent. Dans ce contexte difficile le SNESUP qui présente des listes aux élections pour le renouvellement des conseils espère rétablir à l'ULR une part de démocratie et de transparence. ●

Le bureau de la section

Élections des conseils centraux : Idex ou pas Idex ?

Les élections à Paris 3 ont pris une tournure très particulière dès lors que les personnels et les étudiants ont découvert le dossier Idex-USPC. Ce qui est présenté comme une victoire par la présidente sortante, Mme Lemardeley, est en réalité un projet de fusion de taille démesurée (120 000 étudiants !), supprimant tous les établissements actuels, sans démocratie interne, inféodé aux entreprises, instaurant la sélection des étudiants dès la première année, discriminant les chercheurs et les laboratoires, ponctionnant les ressources de tous au bénéfice de quelques-uns. Et tout cela a été acté dans des circonstances qui augurent mal de la suite : dossier gardé secret, puis diffusé... en anglais, pas de délibérations des conseils, incertitudes sur les engagements contractés par l'université.

La révolte commence à gronder dans tous les établissements du PRES Sorbonne Paris Cité mais les personnels de Paris 3 ont une chance : c'est celle de pouvoir s'exprimer au travers des élections des conseils centraux, du 3 au 5 avril prochains. Des listes portant un message d'opposition au projet Idex se sont constituées

et elles affronteront celles qui soutiennent ce projet et la réélection de la présidente sortante. Les personnels auront ainsi la possibilité de choisir entre deux visions de l'avenir de leur université.

La manière dont l'Idex a été imposé sans concertation est par ailleurs symptomatique de ce qu'a été la gestion de l'université ces dernières années. De très lourds projets comme la réduction du nombre d'UFR, la construction de préfabriqués au sein de l'université, la mise en place des nouvelles licences ou des nouvelles maquettes de masters, le passage volontaire aux RCE ont été imposés d'en haut, sur injonction du ministère, sans demander leur avis à ceux qui doivent les mettre en place sur le terrain. De ce point de vue, l'université Idex n'est que la caricature grotesque et gigantesque de l'université LRU. ●

Michel Bernard, section SNESUP

<http://unenouvelleambitioncollective.blog4ever.com/blog/index-642345.html>



L'écrasante victoire du SNESUP



Les résultats aux élections pour le renouvellement des conseils centraux de l'Université Toulouse II-

Le Mirail (UTM) sont sans appel, d'autant que les taux de participation des personnels enseignants du supérieur et des chercheurs sont exceptionnellement élevés : près de 93 % pour le collège A du CA, 72,5 % pour le B, 93 % pour le A du CS, 85 % pour le B, 78 % pour le C, 56 % pour le D, près de 84 % pour le A du CEVU, 79 % pour le B.

Les listes présentées par le SNESUP-FSU arrivent en tête dans 7 collèges enseignants sur 8 et obtiennent, avec leurs alliés (CGT, SUD, UNSA et UNEF), la majorité absolue au conseil d'administration.

Le candidat SNESUP à la présidence de l'UTM, Jean-Michel Minovez, pourra compter sur 16 à 18 voix sur 22 pour l'élection prévue le 26 avril prochain.

Ces résultats confirment que les analyses de notre syndicat rencontrent une audience croissante, en particulier sur les dérives managériales de la gestion de l'université ou sur l'Idex toulousain construit sur l'élitisme et l'exclusion.

Conscients des responsabilités qui lui incombent et qui lui sont confiées, le SNESUP-FSU et ses élus s'engagent à inscrire leur action dans un climat d'ouverture respectueux des règles de la démocratie et de la collégialité universitaires. Conformément à ses engagements de campagne, et en dépit des dispositions de la LRU qui sont un déni de la représentativité démocratique, le SNESUP-FSU veillera à ce que toutes les opinions et toutes les tendances trouvent leur expression dans les conseils et plus généralement dans les instances de l'UTM. ●

Le bureau SNESUP de l'UTM, Toulouse, le 30 mars 2012

La FSU et les élections

Les élections de 2008 ont été marquées par une bipolarisation de la campagne qui a laminé la représentation syndicale des enseignants-chercheurs et chercheurs au CA mais aussi, par ricochet, au CS et au CEVU. La liste « Une université en mouvement », attachée à ses missions présentée par le SNESUP n'a donc pas eu de siège au CA en 2008.

Dans ce contexte, la démarche intersyndicale n'ayant pas abouti, les syndicats de la FSU ne renoncent pas pour autant à défendre les personnels et le service public. Pour cela il faut des élus qui sachent s'opposer aux dérives, mais aussi apporter leur contribution pour préserver et développer nos missions en réponse aux besoins sociétaux en formation et recherche.

La FSU présente au CS ses propres listes dans tous les collèges, le SNASUB présentant des listes autonomes dans les collèges BIATOSS au CA et au CEVU.

La FSU a adopté une démarche volontariste au CEVU qui s'appuie sur le travail accompli dans le précédent mandat par notre élue Sandrine Bardet, VP-déléguée présentée par le SNESUP pour faire du CEVU un acteur majeur de l'UM2 à l'égal du CS. Le SNESUP et le SNCS continuent dans ce sens et présentent donc une liste commune avec l'équipe Construire une université montpelliéraine fédérale et solidaire conduite par Gilles Halbout dans les collèges A et B au CEVU sur un projet construit conjointement.

Tenant compte du mode de scrutin, majoritaire, Gilles Halbout nous a proposé des sièges éligibles sur ses listes au CA. Dans l'intérêt du renforcement de la représentation syndicale au CA et partageant la conception d'une université collégiale mettant l'accent sur la solidarité, nous y avons répondu favorablement. Bien sûr, si nos élus au CA voteront pour Gilles Halbout comme Président de l'UM2, ils porteront la parole syndicale et se réservent le droit à tout moment d'exprimer leurs différences, comme ils l'ont toujours fait. ●

Patrick Canadas, secrétaire de la section

Pour plus de détails : www.snesup-lr.fr



Recherche démocratie désespérément

Aux trois conseils centraux de l'Université de Versailles-Saint-Quentin, deux listes étaient en présence : une liste « Université pour tous » à l'initiative du SNESUP et de la CGT, et une liste conduite par le seul candidat déclaré à la présidence, VP CA de la présidente actuelle S. Faucheu.

Au CA, malgré un appel à candidature, aucun médecin n'a pu être candidat sur nos listes ; pressions mandarinales ou mauvaises méthodes syndicales ? La commission électorale interne aurait pu néanmoins déclarer recevables nos listes incomplètes, au regard du texte de la loi. Cela a déjà été fait dans d'autres universités (Tours 2008). Mais les dirigeants ont préféré invalider nos listes... Confort d'une seule liste en lice ?

Décision lourde de conséquence : une part importante des personnels (48 % selon les élections récentes au comité technique) se voit privée d'une participation au CA.

Nous avons déposé un recours auprès de la Commission de contrôle des opérations électorales (CCOE), présidée par un juge du Tribunal administratif. Cette commission s'est déclarée incompétente et donc a rejeté notre recours sans pour autant déclarer nos listes irrecevables, mais en donnant tout de même un avis (négatif pour nous) au passage. Nous n'avons pas déposé de recours auprès du Tribunal administratif, estimant qu'il serait irresponsable de risquer une jurisprudence qui nuirait à l'ensemble des universités françaises. Au-delà des polémiques autour de l'interprétation du texte de loi, nous voulons retenir le fonds de cette affaire : la perversité du système électoral mis en place par la loi LRU qui octroie à seule composante le pouvoir de faire obstruction à l'expression démocratique. À ces élections, nos listes ont remporté de l'ordre de 40 % dans les collèges des autres conseils centraux où nous étions présents. Ainsi, la LRU permet à 20 % du corps électoral (ce que représentent les médecins) d'en museler presque le double. Il faut changer cette loi. ●

Brigitte Chauvin, Philippe Lecornu, membres de la section SNESUP





Des résultats sans appel et sans ambiguïté

Les élections aux conseils centraux se sont tenues le mardi 27 mars à l'université Paul-Valéry Montpellier III. Les résultats sont sans appel. La liste conduite par Anne Fraïsse, et soutenue par le SNESUP-FSU, a obtenu au CA dans le collège A, 71 % des suffrages et au collège B, 78 %. Au total, sur l'ensemble des trois conseils, ce n'est pas moins de 44 élus sur 59 qui porteront un projet défendu tout au long de cette campagne active.

En dehors de quelques maigres éléments de programme visant à la promotion des plus « excellents », les adversaires à cette liste avaient fait de la fusion des universités de Montpellier l'objet quasi unique de leur campagne. Ils ont ainsi transformé les élections en un référendum sur le sujet. Les collègues se sont massivement prononcés contre ce projet (les taux de participation sont compris entre 72 % et 85 % pour les trois conseils).

Au-delà de cette question, leur vote exprime également leur confiance renouvelée envers un collectif qui porte haut la défense des domaines LLASHS et son attachement à demeurer service public. Ce résultat donne une immense responsabilité aux nouveaux élus et à la nouvelle équipe de direction.

Dans un contexte de mise en concurrence des universités et de forte pression budgétaire, le projet pour les quatre ans à venir demeure néanmoins ambitieux ; il condamne toutes les dérives que la loi LRU voudrait imposer et lui oppose des modalités qui garantiront aux collègues d'exercer leur métier sans avoir à trop souffrir (refus de la modulation des services ou encore aide à la publication des EC par exemple) ; il propose aussi une série d'orientations qui concerne autant la formation (par exemple des projets axés sur la réussite des étudiants en L1) que la recherche (en matière de valorisation notamment) ; par ailleurs, alors que se discute, sous la pression du recteur et du président de Région, la politique du site de Montpellier/Languedoc-Roussillon, les élus resteront vigilants pour ne pas se voir imposer une gouvernance de type Idex (sans Idex) qui mettrait à mal la recherche et la formation dans nos disciplines LLASHS.

Tout au long des quatre ans écoulés, nous avons œuvré à la défense du service public de l'enseignement supérieur et la reconnaissance de nos disciplines. Forts des résultats sans ambiguïté des élections aux conseils, nous poursuivrons et amplifierons cette politique. ●

Laurence Dreyfuss, élue au CT-SNESUP-FSU

Laure Echalié, nouvelle élue et candidate VP-CEVU-SNESUP-FSU

Cécile Poussard, élue CA-SNESUP-FSU

Élections : changement de cap

Les élections pour le renouvellement des conseils centraux à l'Université Paul-Sabatier ont eu lieu les 26 et 27 mars 2012. Il y a quatre ans, la liste « Positif », soutenue par deux associations locales, avait obtenu 12 sièges sur 14 aux collèges A et B au conseil d'administration. Cette aberration de la prime à la liste majoritaire, instaurée par la loi LRU, a fait croire au président et à son équipe que toutes leurs actions étaient de fait légitimées. Nul besoin de consultation voire de simple écoute des représentants des personnels et des rares élus moins « positifs ».

La volonté de changer de cap s'est donc imposée à une large communauté, tous personnels confondus, et c'est dans ce contexte que le projet « Ensemble



pour construire l'avenir de notre Université » est né. Il a été largement construit et porté par les organisations syndicales CGT, FSU, SGEN, Sup Recherche et l'UNEF mais aussi par des adhérents d'associations et des personnels et étudiants « sans étiquette », tous désireux de partager la vision et le fonctionnement de ce que doit être l'Université. L'équipe, rassemblant tous les corps et grades, a été animée par Bertrand Monthubert, candidat à la présidence, dans une écoute et un respect de chacun, créant ainsi une dynamique exemplaire.

Sur fond de découverte du projet Idex toulousain UNITI, les personnels se sont déplacés en masse dans les assemblées générales, ont exprimé leur malaise devant ce que devenaient leurs missions, leurs conditions de travail et l'Université. Leurs réflexions ont fait écho à la vision portée par « Ensemble » et sont venues enrichir le programme. Les résultats sont sans ambiguïté : les listes « Ensemble » ont obtenu, tous collèges des personnels confondus, 71 % des suffrages (15 sièges sur 17) au CA. Aux CS et CEVU, elles arrivent en tête dans 12 collèges sur 14.

Le succès de l'équipe « Ensemble » est grand. L'attente des personnels est immense. Le SNESUP-FSU est conscient des responsabilités qui sont les siennes. Il restera moteur, sans dévier de sa conception de ce que doit être le service public d'enseignement supérieur et de recherche.

La première bataille à mener avec tous les personnels et les nouveaux élus aux différents conseils, notamment ceux de notre voisine l'université Toulouse 2 Le Mirail, sera l'obtention d'un moratoire total des signatures de conventions concernant l'Idex. ●

Les bureaux des sections SNESUP-FSU de l'UPS

Victoire exemplaire

Le 10 avril 2012, Yves Jean sera élu président de l'Université de Poitiers. Yves est l'actuel doyen de l'UFR Sciences Humaines et Art, président de la CDUL, il est aussi un militant syndical de longue date. Les résultats de l'élection au CA du 20 mars dernier lèvent en effet tout suspens et le deuxième candidat en lice, Dominique Moncond'huy a retiré sa candidature.

Au CA, les listes soutenant la candidature d'Yves sont arrivées largement en tête. En collège B, la liste SNESUP-SUD menée par le secrétaire de la section SNESUP obtient près de 70 % des voix. En collège A, la liste soutenue par le SNESUP gagne 6 sièges avec 6 voix d'avance sur 260 votants, résultat remarquable dans une université pluridisciplinaire où l'UFR de médecine-pharmacie pèse pour près de 25 % des votants dans ce collège et vote peu pour les listes progressistes... Enfin côté BIATOSS, les listes FSU-SUD (31,6 %) et CGT (28,2 %) arrivent en tête et recueillent 1 siège chacune. L'UNSA, qui avait choisi de soutenir l'autre candidat perd un siège.

La campagne commencée dès l'automne par la déclaration de candidature des deux candidats a été ponctuée par de nombreuses réunions publiques, la production de nombreux textes et s'est conclue par un débat final entre les deux candidats très suivi par les collègues. L'université de Poitiers a connu un débat démocratique inédit ayant conduit à une forte participation aux élections des personnels (près de 80 %).

Deux raisons principales expliquent ce résultat :

- la campagne d'Yves Jean a fédéré autour d'un projet précis des



forces syndicales (FSU, SUD, CGT et... Autonomesup), un comité de soutien et une équipe soudée. Le projet, écrit collectivement, s'articule autour d'axes forts : une nouvelle pratique de gouvernement basée sur le respect des personnels, des conseils élus et sur la collégialité, une volonté d'intervenir fortement au niveau national pour défendre le service public, de développer une stratégie de développement au service de la population et pour la réussite de tous les étudiants... La première prise de parole d'Yves s'est d'ailleurs faite dès le lendemain du vote en soutien aux étudiants et collègues étrangers menacés d'expulsion.

- le mandat du président sortant (J.-P. Gesson) a été marqué par une application zélée de la LRU et de tous ses avatars. Ce zèle s'est accompagné d'une incompréhension sidérante à gérer le budget dans le cadre des RCE, de la mise en concurrence systématique des personnels et de la brutalité des décisions prises « en petit comité ». Cette politique a épuisé et exaspéré une très grande majorité des collègues. Le candidat Moncond'huy issu de la majorité sortante au CA n'a pu se démarquer de ce bilan et faire croire au « changement dans la continuité ».

Le 20 mars, une page s'est enfin tournée à l'Université de Poitiers. L'attente des collègues est forte mais cette belle victoire collective est de bon augure pour la suite. ●

Anne Joulain et Stéphane Vauclin, membres du bureau de la section

<http://unenouvelleambitioncollective.blog4ever.com/blog/index-642345.html>



9

DOSSIER

Dévastateurs **I**dex

→ Dossier coordonné par Jean Fabbri et Marc Neveu

Des synergies scientifiques nombreuses existent et leur développement est possible entre universités et organismes de recherche. Ces liens, pour jouer pleinement leur rôle, supposent de larges concertations qui inscrivent leur cadre dans le dynamisme et la richesse des libertés scientifiques confortées par les statuts de la fonction publique d'État. Le SNESUP porte de telles perspectives.

Avec les opérations Idex c'est tout le contraire qu'organise, dans la précipitation d'une fin de législature, le gouvernement actuel.

Après les deux phases de sélection, retenant huit projets d'« Initiatives d'Excellence » qui ont contourné toute représentation des personnels et des étudiants, le gouvernement veut à présent faire signer des contrats État-Idex à marche forcée avant le 15 avril.

Comme le montre notre dossier, ces Idex, élaborés dans la plus grande opacité, conduiraient à un bouleversement considérable du service public d'enseignement supérieur et de recherche. Les Idex organisent en effet mise en concurrence, division et exclusion, tant pour les établissements, les thématiques de recherche et les formations que pour les personnels. Ils figent une violente hiérarchisation des établissements en changeant de fait leur nature. Ceux participant à ces Idex, dont le périmètre exclut déjà la majorité des personnels, sont dépossédés des capacités de décisions concernant leur avenir. S'organise ainsi une généralisation des filières sélectives aux droits d'inscription non réglementés.

Les contributions du dossier éclairent différents aspects tous inquiétants : place des ALLSHS, aménagement du territoire, transparence budgétaire, démocratie et collégialité. Elles permettent aussi d'envisager, voire d'explorer, d'autres voies : revitalisation de lieux de prospective scientifique, réhabilitation du temps long pour la recherche, développement des logiques de réseaux. Stopper la machine infernale des Idex, c'est éviter le naufrage de la recherche en France. Il y a urgence.

Un schéma alternatif

→ par la section SNESUP/SNCS de l'université du Maine

Nos principes : garantir l'indépendance de la création des savoirs, l'égalité et la pérennité de tous les établissements publics et un égal accès aux études supérieures à tous les étudiants.

Le dispositif « Investissements d'Avenir » lancé par le gouvernement en 2010 entend privilégier quelques campus dits d'excellence et transformer la grande majorité des 80 universités en établissements de seconde catégorie. Ce dispositif ne peut que renforcer les disparités à l'échelle nationale et dans les régions, privant d'importantes zones géographiques de l'accès à l'enseignement supérieur et excluant des pans entiers de la recherche de sources de financement

pérennes. Dans sa première configuration soumise au jury, le projet Idex « IC Ouest » a exclu plus de 60 % des forces de recherche des régions Bretagne-Pays de la Loire dont de nombreuses UMR CNRS, INSERM, INRA... Quand le verdict est tombé, seulement 7 projets Idex ont été retenus dans la première vague et « IC Ouest » a été rejeté sans équivoque (8 critères notés C ; 4 notés B ; aucun A). La question était posée de savoir s'il était légitime de suivre les évaluateurs qui indiquaient des orientations toujours plus restrictives (« Une excellence dans l'enseignement et la recherche qui pourrait mener à une visibilité internationale : information-communication et sciences de la mer ») ou de rejeter, une bonne fois pour toutes, ces montages imposés avec mépris par le ministère, réalisés dans l'opacité, hors de tout cadre l'égal (CA des établissements, CA du PRES...) et laissant pour compte des pans entiers de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le rejet de la seconde mouture du projet « IC Ouest » est venu confirmer et légitimer, si besoin était, nos analyses.

Pour stopper la mise en concurrence permanente et délétère des établissements, des laboratoires, des équipes, des personnels et la destruction des coopérations construites

de longue date, la section Snesup/SnCS de l'université du Maine a proposé, depuis le début de ces « Investissements d'Avenir », un schéma résolument alternatif aux préconisations gouvernementales, un schéma d'inspiration fédérale devant reposer sur les principes fondamentaux suivants :

1. La création des savoirs doit rester indépendante (dans ses modes de financement et d'évaluation), des pressions économiques et politiques, trop souvent axées sur une vision utilitariste à court terme de la recherche. La connaissance ne peut se résumer à l'innovation et à la valorisation technologique, même s'il est légitime qu'elles aient leur place au sein de notre communauté.
2. Cette « fédération » doit garantir l'égalité et la pérennité de tous les établissements publics qui la composent, ainsi que le développement harmonieux de l'ensemble des disciplines universitaires. Elle doit se doter d'instances et de modes de fonctionnement démocratiques impliquant les personnels et les usagers.
3. Elle doit concourir à un aménagement territorial équilibré, en s'opposant à la surconcentration des moyens d'un côté et à la désertification de l'autre.
4. Elle se doit de garantir un égal accès aux études supérieures à tous les étudiants en veillant à ce que les frais d'inscriptions ne deviennent ni un levier de sélection ni une source de financement incontournable comme cela est le cas pour les « Grands Établissements ».



Les ALLSHS dans les investissements d'avenir

→ par Lise Dumasy, présidente de l'université de Grenoble 3

Le déséquilibre au détriment des ALLSHS est patent. Difficile d'envisager leur développement lorsqu'on les réduit à une place secondaire au sein de projets définis par d'autres disciplines.

Que les investissements d'avenir n'aient pas été prévus au départ pour développer la recherche en ALLSHS, non plus d'ailleurs que celles-ci ne sont vraiment présentes dans la SNRI ou dans le dernier PCRD, il suffit pour s'en convaincre de se rappeler les buts indiqués au lancement de l'opération : développer une recherche très appliquée, en liaison avec des entreprises censées cofinancer les opérations, en vue de résultats en termes de retombées économiques rapides, démontrables (ou du moins supportables) et éventuellement mesurables. L'idée de prendre en compte, fût-ce timidement, de

possibles retombées socioculturelles et patrimoniales a surgi plus tardivement, ce qui fait que les équipes ALLSHS se sont souvent lancées très tard dans la mêlée, persuadées dès le début qu'une fois de plus la manne n'était pas pour elles. Autre obstacle : l'exigence d'une taille critique des équipes plus difficilement accessible à une recherche plus atomisée, moins regroupée en grosses équipes que dans d'autres domaines scientifiques, inconvenient qui s'est également vu dans la discrimination appliquée aux projets d'Equipex. Sans même parler de la complexité technocratique de dossiers exigeant

un traitement par des ingénieurs spécialisés, dont les équipes ALLSHS disposent beaucoup moins que d'autres. Ou encore des innombrables appels à projet des IE dont les ALLSHS étaient tout simplement dès l'abord exclus, ou bien où elles ne pouvaient occuper qu'une place marginale : IRT, IHU, IEED et autres SATT... Si bien qu'au résultat des courses, et selon le principe adopté de faire pleuvoir là où c'était déjà mouillé, l'écart n'a pu que s'accroître entre le financement des ALLSHS et celui des autres sciences.

On nous dira (on l'a déjà dit) que les ALLSHS, comme Dieu, sont partout – autre façon de



© DR / Bugre

n'être nulle part. En vérité, s'il ne peut pas faire de mal d'introduire les ALLSHS dans quelques projets scientifiques ou technologiques, on ne développe pas des disciplines en leur attribuant une place secondaire et ancillaire au sein de projets définis par d'autres disciplines selon les buts, les concepts et les méthodes propres à ces autres disciplines. La véritable innovation au carrefour des disciplines ne peut naître que d'une confrontation à armes égales. Ces points de départ rappelés, on ne s'étonnera donc pas des résultats à l'arrivée. Je ne prendrai que les chiffres des Equipex et des Labex, ils sont parlants : 26 projets ALLSHS sur 100 (9 en ALL) dans la première vague de Labex, 14 Labex sur 71 dans la seconde vague, soit au total 40 sur 171 (25 %) – 20 % des financements. Si l'on entrait dans le détail, on verrait de plus que seuls certains secteurs restreints des ALLSHS sont réellement concernés. La répartition géographique, sans surprise, donne une primauté exagérée à l'Île-de-France, en raison de la concentration des UMR dans cette région pour ces disciplines. Prenons maintenant les Equipex : cinq projets ALLSHS lauréats dans la première vague, pour un montant de 21,65 M sur 340 M (6,25 % de la dotation), cinq dans la deuxième vague (dont un piloté par l'INSERM, sur la nature duquel on peut éprouver quelque doute), quatre pour un montant de 22,5 M, le projet INSERM pour un montant de 13 M, deux Equipex dans la troisième vague, pour un montant de 25,9 M. Bilan global : sur 576 M, 53,5 M sont allés aux SHS, soit 9,3 % du budget (11,5 % avec le projet INSERM). Seul le projet IDEFI a un peu mieux reconnu les ALLSHS, avec 12 projets retenus sur 37. Ne ferait-on donc que de la recherche pédagogique en ALLSHS ? Ces chiffres seraient évidemment à mettre en relation avec les sommes beaucoup plus importantes réservées aux IRT, IEED ou SATT (556 M par exemple pour les 9 SATT retenus).

Décidément l'homme et la société ne semblent guère avoir d'avenir en France... ●

Unistra ou les Infortunes de la vertu

→ par Pascal Maillard, secrétaire de section à l'Université de Strasbourg

L'Idex de Strasbourg, outre qu'il s'accompagne d'un délitement de la démocratie, aggrave les inégalités et, paradoxalement, concourt à l'appauvrissement de l'université.

À la différence de la majorité des Initiatives d'excellence (Idex) portées par des PRES, celle de Strasbourg est soutenue par l'université, en association avec les organismes de recherche (CNRS, INSERM, INRA). On aurait pu imaginer que ce montage vertueux limiterait les risques et que l'excellence alsacienne serait plus digeste que d'autres recettes. Il n'en est rien.

La convention de l'Idex a été signée le 21 mars dernier, à l'UDS, en présence du ministre Laurent Wauquiez, selon des modalités qui sont à l'image de l'ensemble du processus : le jour même de la signature, le texte de la convention n'était pas encore finalisé, les administrateurs ni informés, ni invités, mais la communication était prête. Titre de la « une » du journal électronique de l'UDS : Laurent Wauquiez : « à l'Unistra vous avez tout simplement tout réussi ». Oui, nous avons effectivement réussi la précipitation, le viol de la démocratie universitaire, la mise au secret des élus et une très belle communication.

Les apparences sont certes flatteuses : 46 projets lauréats doivent bénéficier de la manne du Grand emprunt, 750 millions de dotation pour l'Idex « Par-delà les frontières », 16 Labex après la seconde vague, une SATT, un IHU, une usine-école au service de l'industrie pharmaceutique, un Institut d'Études Avancées, un autre de l'Innovation pédagogique, etc. « Du vrai bonheur ! », s'est exclamé Philippe Richert, le ministre, aussi président de Région. Voyons plutôt les infortunes de toute cette richesse. Une déception tout d'abord, pour ceux qui y croyaient : le milliard a rétréci. Des 1 276 millions de dotation attendus il n'en reste que 750, Labex inclus. Une fois les intérêts Labex soustraits, il restera pour l'Idex une vingtaine de millions par an. Bien peu au regard de l'ambition des projets. Il est ensuite clair que le financement des projets Idex, tout comme ceux des Labex, devra faire massivement appel au budget récurrent de l'université, lequel est au bord du déficit. Au point que sur les 10 millions d'avance de l'Idex qui sont arrivés, 4,5 millions iront abonder le budget récurrent de la

recherche, en baisse significative. Le paradoxe est enfin mis à nu : plus une université est riche en projets d'excellence, plus elle encourt le risque de s'appauvrir.

La seconde infortune de l'Idex Unistra est le rapt disciplinaire. Sur les 54 millions de dotation pour les Labex de la première vague, 52 iront à la santé et à la chimie, deux aux SHS : un unique Labex en musicologie. La seconde vague n'a fait qu'aggraver les inégalités. Bien plus, se profile le danger de redéploiements de postes au service du périmètre d'excellence. La promesse de l'excellence pour tous ou de bénéfices hors Perimex entre en contradiction flagrante avec la sur-labellisation de deux ou trois secteurs disciplinaires. Dernière infortune, peut-être plus grave encore que les précédentes : l'Idex limite drastiquement l'autonomie et les prérogatives du conseil d'administration, non seulement par les pouvoirs exorbitants du comité de pilotage de l'Idex, mais aussi par l'empilement de structures qui échappent totalement au contrôle des conseils centraux. Un délitement supplémentaire de la démocratie. Il est aujourd'hui avéré que la loi LRU a fait le lit de la politique d'excellence. On ne pourra limiter les dégâts de la seconde sans abroger la première. ●



© Chod

I dex Aix-Marseille

→ par Bruno Truchet, section SNESUP Aix-Marseille, membre de la CA

Un cas paradigmatique de mégalomanie et d'opacité qui détruit profondément la démocratie universitaire.

À peine constituée, l'université unique d'Aix-Marseille se voit affublée de son macaron d'excellence, le projet « Amidex » étant l'un des heureux gagnants de la deuxième vague. Personne n'aurait la naïveté de croire à une coïncidence, cette obtention étant l'une des multiples carottes qui nous ont entraînés vers la fusion. Amidex est à ce titre un magnifique exemple de la mégalomanie et de la volonté d'opacité dont font preuve certains présidents et leurs équipes. Il serait d'ailleurs temps de signaler au WWF la disparition définitive d'une espèce menacée depuis longtemps : des membres de direction qui restent des collègues. Jamais en effet un véritable collègue n'envisagerait de soumettre un projet de ce type sans consulter largement sa communauté, et sans son assentiment. Or, à aucune étape du processus de soumission le texte complet n'a été dévoilé. On peut dès lors s'interroger sur cet état de fait : est-ce le résultat d'une volonté de dirigeants confits dans leur suffisance ou une « simple » paranoïa à l'idée que d'autres candidats puissent se procurer les

précieux documents ? Quoi qu'il en soit, on comprend encore moins pourquoi le fameux texte n'est toujours pas en libre accès, alors que l'annonce de ce glorieux succès remonte à bientôt deux mois.

Cependant, les quelques extraits communiqués aux élus en CA sont suffisants pour se faire une idée des conceptions nauséabondes qui sont à l'œuvre. Tout d'abord quelques commentaires du ministère : « Points forts du projet : une structure de gouvernance bien définie et une sélection unique et une bonne définition des priorités à l'intérieur de l'I dex » ; « Recommandations au porteur du projet : exercer un leadership plus affirmé dans la région méditerranéenne » ; « Recommandation à l'État : il faudrait que les organismes de recherche formalisent leurs engagements à recruter à l'avenir en priorité dans le périmètre de l'I dex ». Ce dernier point affirme encore la volonté d'affaiblir ou de faire disparaître les malheureuses équipes qui n'auraient pas le privilège de pointer à l'I dex. Les extraits du projet lui-même utilisent un jar-

gon marketing et un style pachydermique pour affirmer l'idée que l'excellence ne s'atteint que via la compétition entre collègues, entre équipes, entre établissements : « Notre ambition : devenir la capitale des savoirs du Sud de l'Europe » ; « Ce Peridex de départ comptera environ 1 400 chercheurs et enseignants-chercheurs » (soit moins d'un tiers de l'effectif total !) ; « L'objectif est d'attirer les meilleurs étudiants » (et les autres ?) ; « Une politique de recrutement et de valorisation des talents particulièrement ambitieuse : [...] recruter sur contrat, « packages » et chaires d'excellence, bonus pour favoriser les initiatives innovantes ». Les classements ne sont pas oubliés : « Amidex doit permettre [...] d'intégrer dans les dix prochaines années le top 20 des universités européennes et le top 100 des universités mondiales ». Cerise sur le gâteau, le comité de pilotage : seulement 10 membres délibérants, dont 7 « partenaires ». En bref, nous pensions avoir atteint le fond avec l'absence criante de démocratie du processus de fusion, mais grâce à l'I dex, notre direction creuse encore. ●

Les masters des I dex : vers l'explosion des coûts d'inscription ?

→ par Xavier Lambert, secrétaire national, section Toulouse 2

La nécessité de rentabilisation immédiate, au nom de l'excellence, ne peut que conduire à une importante augmentation des frais d'inscription et à une centralisation des décisions.

L'I dex de Toulouse, récemment validé dans le cadre de la 2^e session, est particulièrement emblématique de l'idéologie qui sous-tend la refonte de l'ensemble du service public d'enseignement supérieur et de recherche. Le principe de l'excellence affiché comme moteur de cette refonte renvoie à une volonté de rentabilisation immédiate de la recherche et des formations, quel que soient le prix à payer à long terme et les risques de stérilisation du milieu par assèchement progressif du vivier. En ce qui concerne le volet formations, les choses s'orientent de façon évidente vers une université à deux vitesses dans la même structure. L'objectif clairement annoncé est de mettre en place des diplômés « étoilés » pour un tout petit nombre d'étudiants : « Les meilleurs étudiants seront progressivement orientés vers les programmes spécifiques de licences d'excellence et plus tard vers les masters et les doctorats d'excellence. » Et, sans fioritures, le chiffre à atteindre est énoncé : « D'ici 2016, l'objectif est d'atteindre

un flux de 1 000 diplômés des programmes de L et M ». Et, sans ambiguïté, il s'agit d'établir des filières d'excellence « qui puissent répondre aux demandes des employeurs et donc augmenter l'employabilité des étudiants ».

Il va de soi que de tels dispositifs sont très coûteux, notamment en termes d'encadrement. La manne attendue de l'I dex couvrant à peine l'inflation, cela signifie nécessairement un redéploiement des moyens et un certain nombre de mutualisations déjà annoncées dans le projet. Mais il est tout à fait probable que, non seulement comme cela se fait actuellement à Toulouse 1, les étudiants devront payer certains enseignements optionnels, mais qu'en plus il faut s'attendre à une augmentation substantielle des frais d'inscription. En outre, ces formations étoilées auront non seulement obligation de reconnaissance internationale, mais il est à peu près évident qu'ayant vocation à une composante internationale de mobilité, les droits

d'inscription, à l'instar des masters *erasmus mundus*, seront « libres ».

À travers la fusion des établissements du supérieur, quels que soient leur statut (privé/public) et leur ministère de rattachement, le propos est de constituer une entité unique qui centralisera tout au niveau de « l'Université de Toulouse » remplaçant l'actuel PRES. Cela signifie que les décisions en matière de recherche, de formations, de GRH, et donc de financements, se prendront au niveau de la structure centralisée (dans des conditions particulièrement antidémocratiques) et que, pour permettre que les choses soient traitées encore plus efficacement dans cette logique, cette structure prendra le statut de Grand Établissement, avec l'aspect dérogatoire que cela suppose par rapport aux statuts ordinaires des établissements universitaires. Et comme quoi les choses sont bien faites, ce statut dérogatoire permet de déroger, justement, aux obligations faites aux universités de ne pas dépasser un certain seuil en ce qui concerne les frais d'inscription des étudiants. ●

L'Idex de l'université de Bordeaux

→ par Serge Czajkowski, membre du BN et de la section de Bordeaux 1

Le projet est porté par le PRES Université de Bordeaux, auquel doit succéder la NUB à l'horizon 2014. Le CNRS et l'Inserm sont partenaires fondateurs. D'autres partenaires sont aussi impliqués via les projets de Labex. Le périmètre de l'Idex comprend huit Labex, dont les cinq retenus lors de la première vague de sélection, quatre autres en réseau, et les cinq Equipex labellisés. Il intègre aussi un projet en nanobiotechnologies, une Cohorte et un IHU. Ce périmètre concerne 30 % du potentiel recherche (1 000 permanents) et un quart des étudiants (16 500). Les « grands projets » sont regroupés en trois « défis fondamentaux » : excellence de la recherche (CC1), réputation des formations (CC2), performance du transfert des savoirs (CC3) ; et de trois « leviers clés » : attirer et faire grandir les talents (KL1), une université résolument ouverte à l'international (KL2), un campus numérique innovant et ouvert (KL3). La dotation en capital est de 946,6 M€, dont les intérêts (3,413 % espérés...) rapporteraient 32,3 M€ par an, soit 129 M€ cumulés sur quatre ans.

Les divers partenaires abondent pour 623 M€ : 220 M€ pour les membres du PRES (17,5 % de leur budget), 123 M€ pour les organismes (92 pour le CNRS et 18 pour l'INSERM), 140 M€ pour le Conseil régional d'Aquitaine, 93 M€ via les programmes ANR et PCER, 29 M€ des contrats avec le privé, etc. et la Fondation

Affectations (M€)		
	Idex dotation	Idex total
TOTAL	129,2	752,2
Nature		
RH (permanents inclus)	58,2	326,1
équipement	25,8	226,9
fonctionnement	45,2	199,2
Activité		
Recherche	66	461,9
Formation	25,5	171,7
Valorisation, etc.	18	74,2
Vie du campus	6,6	18,5
Gouvernance et support	13,1	25,9
Défis & leviers (cf. texte)		
CC1	32,4	233,8
CC2	16,8	130,5
CC3	15,2	82,4
KL1	28,8	130,5
KL2	16,8	130,6
KL3	6,4	18,5

Université de Bordeaux pour 350 k€. Au total, ce sont plus de 752 M€ sur quatre ans qui sont estampillés Idex.

Bordeaux, décidément bonne élève, était déjà lauréate du projet Campus, soit (virtuellement !) un milliard d'investissements sur 25 ans.

Au volet « ressources humaines », on trouve aussi dans le document quelques « opportunités de carrières individuelles » : salaires

prenant en compte le « marché international », CDI afin de « surmonter les procédures de recrutement standard », jusqu'à 70 % de réduction du service d'enseignement (p. 78). Outre le maintien des emplois permanents dans le périmètre de l'Idex, ce dernier bénéficierait d'un redéploiement de 10 % des postes libérés par les départs à la retraite au sein des établissements partenaires (p. 82). ●

Idex et PRES : le jeu des collectivités territoriales. Un exemple en Bourgogne-Franche-Comté

→ par Jean-Charles Jules et Marc Neveu, section SNESUP de l'université de Bourgogne

Face à la pression des collectivités territoriales et au désir « d'excellence » des présidents, la déstructuration de l'ESR est programmée. La communauté universitaire pourrait ne pas y être indifférente.

« Comme les universités, les collectivités territoriales sont en concurrence, d'où la nécessité de rechercher des alliances ». Au-delà de cette idéologie exprimée en CA de l'université de Bourgogne par les représentants des collectivités, le constat global « les dépenses privées de R&D [sont] en diminution [...] le renforcement du potentiel public de recherche mérite une attention particulière » amène les collectivités territoriales à chercher des moyens publics (comme pour les pôles de compétitivité), en « incitant » les universités à concourir aux Initiatives d'avenir (« total soutien des acteurs économiques et

institutionnels de notre grande région. Pour preuve, les collectivités, les clusters, les entreprises partenaires du PRES s'engagent à apporter 1 € pour 1 € apporté par l'État dans le cadre de l'initiative d'excellence »).

Il y a donc « soutien » des deux régions à la création d'une université fédérale, pour répondre aux injonctions du jury Idex 2. Si le porteur du projet Idex, le PRES Bourgogne-Franche-Comté, a joué la méthode Coué (« L'audition a impressionné le jury... »), les résultats sont en rapport avec le réalisme d'un tel projet. L'université fédérale sera la plus grande de France (géographiquement,

puisque plus de 400 km et 5 heures de route séparent Nevers en Bourgogne et Montbéliard en Franche-Comté) !

La partie commune Bourgogne-Franche-Comté du contrat quinquennal, véritable « contrat de site », pointe « l'efficacité économique que permet un tel regroupement : alors que dans les faits les collectivités territoriales sont obligées d'abonder le surcoût d'un tel regroupement (prise en charge du coût des navettes Dijon-Besançon). Plus de 40 formations sont cohabitées dans le cadre du PRES, sous le haut pilotage de la DGESIP. Pour les formations mutualisées, des cohortes ▶▶

▶ d'étudiants seront-elles jetées sur les routes ou dans les trains ?

Soutien également à la SATT Grand Est (Bourgogne-Franche-Comté-Lorraine), dont la mise en place est pilotée par « un petit groupe de pilotage avec des représentants de

chaque région et établissement ». La SATT est soutenue par les pôles (pôle Vitagora par exemple, car la SATT est « conforme aux souhaits du Pôle et de ses partenaires ») et par les collectivités.

Pression amicale des collectivités territoriales

+ désir « d'excellence » des présidents = déstructuration universitaire. Équation qui place les acteurs de l'ESR comme variables d'ajustement et qui comporte une inconnue : quelle réaction des acteurs face à cette déstructuration ? ●

Les conséquences de l'Idex : l'évolution du CNRS

→ par Arnaud Le Ny, élu SNESUP au conseil scientifique du CNRS

Le CNRS est profondément affaibli dans son rôle de centre national d'une recherche au service des besoins sociétaux, impulsée par les chercheurs, sur tout le territoire.

Si le CNRS est présent à des degrés divers dans les huit Idex sélectionnés, il n'est en revanche partenaire que d'une partie des Labex, Equipex ou autres investissements d'avenir. Accompagnant ce mouvement inédit de concentration et de déstructuration de l'enseignement supérieur et de la recherche, abandonnant ainsi un rôle moteur dans ce domaine, on parle maintenant au CNRS d'une politique de sites et d'une quinzaine de concentrations destinées à accueillir les grands centres universitaires à fort potentiel qui forcément émergeront de tout ce bazar. Une grosse quinzaine de sites sont cités ça et là, dans divers

magazines ou instances, où le CNRS prétend continuer à soutenir la recherche de base à travers des UMR qui resteraient la brique de base de la recherche française, mais pas partout quand même... Et si les Labex étaient des marteaux-piqueurs, que restera-t-il de cette brique de base ? Comme le conseil scientifique actuel du CNRS s'en est alarmé dès sa première réunion, avec les Labex, c'est non seulement le financement de la recherche mais la notion même de laboratoire qui sont mises en cause. Les Labex ont une vocation déstructurante et la logique de concentration des Idex avec leur Perimex capteurs de fonds conduira inéluctablement à la désintégration des UMR, soit par dégradation AERES, soit par exfiltration de ses non-ex par le bas.

Accompagnateur plutôt que moteur, rôle de pompier pour saupoudrer ça et là les quelques postes ou euros qu'il lui reste, mais aussi pourvoyeur en personnels avec, d'une part, des velléités de fléchages thématiques locaux et, d'autre part, des engagements contractuels qui conduiront inévitablement le CNRS à concentrer lui aussi ses moyens sur ces quelques sites, ne jouant son rôle de

régulateur national uniquement sur quelques autres sites dans des thématiques bien précises. Une autre conséquence prévisible, dans ces gros mastodontes, est la fragilisation voire la disparition des UPR. Dans cette logique de concurrence, le CNRS devient à un moment donné le concurrent de tous ses partenaires, comme l'illustrent les débats récurrents sur les délégations globales de gestion des laboratoires, ou sur les sempiternelles questions de postes environnés dans les UMR.

Dans la lignée du Pacte pour la recherche, de la création de l'ANR, de l'AERES, des alliances etc., en droite ligne avec la politique suivie depuis plus de dix ans, le CNRS continue de se voir affaibli dans son rôle pourtant unique au monde de centre national d'une recherche au service des besoins sociétaux, impulsée par les chercheurs, sur tout le territoire. Jouant pleinement son rôle d'opérateur obéissant de l'État, il devient un simple partenaire dans des projets élaborés en catimini dans des cabinets de consulting, le partenaire prestigieux que l'on sort pour l'oral et que l'on démembrer petit à petit, consciencieusement, qu'il ait le dos tourné ou pas. ●



© Cécile Deluzarche

Campus « prometteur » Paris-Est : 90 millions d'euros confisqués !

→ par Stéphane Tassel

Une opération qui détourne l'argent public des missions de service public.

Le 29 avril 2009, Valérie Pécresse, alors ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en prise avec le plus gros mouvement universitaire depuis cinquante ans, annonçait la liste des campus « innovants » et « prometteurs ». Après la communication à grand renfort de presse des douze campus (Paris intra-muros, Saclay, Condorcet-Paris-Aubervilliers, Lille, Lorraine, Strasbourg, Lyon Grenoble, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Aix Marseille) préfigurant les huit Idex, trois mois de conciliabules d'arrière-cuisine ont

accouché de cinq campus qualifiés de « prometteurs », parmi lesquels celui du PRES « Paris-Est (Créteil-Mame-la-Vallée) ».

À Mame-la-Vallée, trois ans plus tard qu'en est-il vraiment ? Dans un communiqué de presse, le ministère déclarait que ce campus « labellisé » avait « obtenu [une] subvention » de 50 millions d'euros. Aujourd'hui encore, l'utilisation de ces fonds est incertaine (rénovation de bâtiments fortement détériorés, constructions nouvelles...). Rien n'a trouvé de concrétisation réelle. Un seul point ne fait pas de mystère :

l'obligation faite par la tutelle de contracter un partenariat public-privé (PPP). Au-delà de l'augmentation du point de TVA résultant du dernier plan d'austérité voulu par le président de la République qui fait s'envoler près d'un million d'euros, c'est un loyer de plus de 5 millions d'euros qui devra être versé pendant un peu moins de 30 ans.

Représentant environ 5 % du budget global annuel de l'université de Mame-la-Vallée, ces annualités devraient être compensées par le ministère qui, dans le même temps, augmente

de 5 % des montants mis en réserve – et *in fine...* jamais rendus. Sur 30 ans, le coût total de cette opération serait de 138 millions d'euros, englobant près de 90 millions d'euros de deniers publics, détournés des missions de service public d'enseignement supérieur et de recherche. L'université n'a pas demandé la dévolution du patrimoine immobilier, passée aux responsabilités et compétences élargies en janvier 2009. Par conséquent, son compte financier a été certifié par un commissaire aux comptes pour

la première fois en avril 2010, avec une « réserve relative au patrimoine immobilier » de l'université, évalué par « France Domaine » à 93 millions d'euros. À en croire les chiffres résultant de la bureaucratie tatillonne imposée par la loi LRU, censée être la garantie de rigueur et de sérieux (sic) : en 30 ans le PPP imposé par la labellisation de « campus prometteur » détournerait l'équivalent du patrimoine immobilier de l'université dans une opération de réfection d'un bâtiment hors d'âge... Où est la réussite ? ●



© DR

Idex ou « En attendant Godex »

Une fable pour comprendre l'absurde.

→ par Florent Tetard, élu au CA de Paris 13

Afin de décrire la situation financière, nous pouvons utiliser la trame de cette œuvre de Samuel Beckett. Nous avons cinq personnages (Vladimir, Estragon, Pozzo, Lucky et Godot). Dans notre réalité, nous prenons un PRES, le board de l'Idex, les membres du Peridex, les membres exclus du Peridex et le fameux Idex-Godex. Cette idex m'est venue en raison de l'attente pour obtenir des infos financières qui ne sont toujours pas arrivées. Dans notre réalité, nous prenons un PRES, le board de l'Idex, les membres du Peridex, les membres exclus du Peridex et le fameux Idex-Godex. Cette Idex m'est venue en raison de l'attente des infos financières qui ne sont toujours pas arrivées. La communauté universitaire est mise dans la situation d'attendre sans comprendre la raison de cette attente et depuis quand les universités attendaient l'argent de cette manne financière au taux d'intérêt à 3,44 d'un montant de 7,7 mil-

liards d'euros prévus initialement. Dans l'histoire, vous ne verrez pas Godex (7,7 G€) mais son supplétif-missionnaire IDEX qui envoie des missives (le rendement de l'emprunt) à Vladimir et Estragon (le PRES et le board). La scène de théâtre est le STRATER (la stratégie territoriale) nécessaire et bien sûr quelques éléments de décor (l'arbre qui porte quelques feuilles : Labex, Equipex, IHU). N'ayant toujours pas d'infos, je continue mon histoire Parallelex. Lors du premier acte Idex 1, Pozzo et Lucky rentrent, mais il apparaît immédiatement que les membres hors Peridex, les Lucky, sont sous la coupe des Pozzos. Les Pozzos renverront de leur dur labeur des OS des Lucky au PRES Vladimir. Bien sûr, le PRES Vladimir est scandalisé et Estragon le board essaye de suivre sans réelle conviction. La perversité étant contagieuse, le PRES Vladimir et le board Estragon infligeront les mêmes sévices aux Pozzos. À la demande

des Pozzos, les Lucky interpréteront la « danse du file ». Le supplétif Idex apparaît enfin à la fin de l'acte pour dire que Godex viendra demain. Le deuxième acte Idex 2 se déroule à peu près de la même façon avec un arbre qui porte quelques feuilles. Le PRES Vladimir est d'abord heureux et « pisse beaucoup mieux » sans la présence du board Estragon. Le board ne se souvient pas qu'il rejoue la même scène qu'à l'acte Idex 1. Le retour des Pozzo et des Lucky s'effectue avec une variante. Les Pozzo et les Lucky tombent au sol. Le board Estragon souhaite monnayer son aide et le PRES Vladimir se pose la question de la nécessité d'agir. Les Pozzos deviennent aveugles et les Lucky muets. Le supplétif Idex revient pour dire que Godex viendra demain. Le PRES Vladimir et le board Estragon chercheront à se pendre sans succès à l'arbre. Ils souhaiteront bouger mais ne feront rien. Aux dernières nouvelles, il semblerait que Godex s'est fait amputer. ●

Idex Paris-Saclay : concurrence, division, exclusion

→ par Michelle Lauton, secrétaire nationale

Avec l'annonce de la sélection de l'Idex Paris-Saclay, personnels et étudiants des établissements du site s'alarment de la teneur des projets déposés et de leurs conséquences sur le devenir du service public d'enseignement supérieur et de recherche.

Le projet porté par la Fondation de Coopération scientifique Paris-Saclay, associée des établissements publics et privés dépendant de différents ministères et a pour ambition de constituer la base d'une future « université Paris Saclay » préfigurée comme université internationale dite de recherche (cf. Cambridge). Son périmètre serait étendu au-delà de celui de l'Idex, mais son statut d'EPCS réduirait collégialité et vie démocratique à la portion congrue. Des documents filtrent sur les évolutions considérables exigées par le jury entre l'écrit

et l'oral du projet d'Idex. Non discutées avant l'audition dans les établissements (CA de Paris Sud, notamment), ni au CA de la FCS, elles préemptent l'avenir, le jury voulant « voir des engagements clairs que ces partenaires étaient prêts à se transformer pour s'intégrer dans un ensemble crédible qui ne soit pas une simple juxtaposition réduite à des collaborations ». Ainsi, les six « schools » seraient organisées en « départements » ou « instituts », regroupant recherche et formations, personnels issus des divers établissements. Les

grandes écoles sélectionneraient toujours les étudiants et les universités (Paris Sud, UVSQ) accueillant sans sélection dès le L1, dit « formation "undergraduate" de l'université Paris-Saclay, devraient contribuer à l'attractivité internationale vers les meilleurs étudiants étrangers, au moins dès le L3 ». La mission de formation des universités au service des jeunes d'Île-de-France serait donc détournée au profit de certains. Il s'agit aussi d'économiser, et pour cela « organiser des domaines de mutualisation de moyens, formations, ►►

► recherche sur enjeux, etc., qui donneront un vrai potentiel international à des domaines jusqu'ici dispersés ». Est affirmée la volonté de créer une « *School of Economics and Social science* » et la « *Business school de classe mondiale, avec HEC* », se plaçant ainsi résolument dans le cadre économique actuel et laissant de côté le droit.

Le cahier des charges d'organisation de l'université Paris-Saclay à créer d'ici 2014 dévoile la conception de la collégialité et de la démocratie universitaires : « *On considère que le mode de gouvernance global de l'université Paris-Saclay pourra être défini essentiellement par transfert de la gouvernance FCS actuelle* »⁽¹⁾. Aujourd'hui, la prise de décision dans l'Idex concernant la politique scientifique, le budget, la généralisation de filières sélectives, la

Financer nos universités par le privé, ou l'éloge de la fuite... en avant



© scipiac

politique d'emploi (multiplication des précaires, chaires d'excellence, redéploiements, modalités de pourvoi, primes...) et les recrutements, est renvoyée au niveau de la superstructure (FCS). Les universités et organismes participant à ces Idex sont dépossédés des capacités de décision concernant leur avenir,

celui des personnels et des étudiants. L'Idex Paris-Saclay s'inscrit dans la politique de mise en concurrence, de division et d'exclusion, tant pour les formations, laboratoires, établissements que pour les personnels.

La résistance s'organise à Paris Sud, à Agro-Paristech, impliquant nos sections syndicales, nos élus dans les divers conseils, pour obtenir qu'aucune convention État-Idex ne soit signée en urgence. ●

1. Voir le SNESUP, n° 603.

Et la science, dans tout ça ?

→ par Gaël Mahé, secrétaire de la section SNESUP de Paris 5

Censés viser l'excellence scientifique, les Idex ont un contenu scientifique bien pauvre et l'excellence se réduit à un slogan creux justifiant une opération de « new public management ». Étude de cas : l'Idex « Université Sorbonne Paris Cité ».

Pourquoi fusionner quatre universités et quatre grands établissements ? Selon une récente note du bureau du PRES Sorbonne Paris Cité⁽¹⁾, loin d'un effet d'aubaine lié aux Idex, il s'agirait de se regrouper pour tout faire en mieux : « *des formations plus riches* », « *innovantes et attrayantes* » ; « *des recherches plus ambitieuses, pluridisciplinaires* » ; « *des services plus performants en soutien à la recherche ou à l'enseignement* ».

Pourtant, à la lecture du dossier d'Idex⁽²⁾, le principal argument scientifique de la fusion est, en substance : nous fusionnons pour rompre avec l'actuelle « *fragmentation de l'excellence* » (sic) ; en additionnant les indicateurs d'excellence de nos huit établissements, nous sommes les meilleurs du monde (ou presque). Puissant. Et le dossier de lister les indicateurs témoins de « l'excellence » du futur ensemble : 106 unités A+, 37 bénéficiaires de bourses de l'European Research Council (ERC) dans les quatre dernières années, 2^e rang pour le nombre de membres de l'IUF, 3^e rang pour le nombre de médailles d'or et d'argent du CNRS,

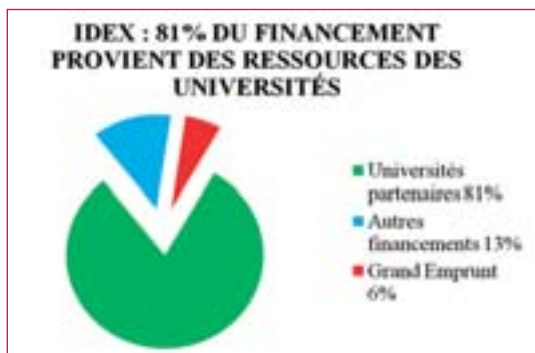
23 des 166 chercheurs français les plus cités... Ainsi, nous serions 43^e au classement de Shanghai. Tout est dit.

On aurait pu fusionner pour amplifier des synergies existantes en enseignement et en recherche... En réalité, côté enseignement, le projet vise essentiellement à « rationaliser » l'offre de masters (supprimer les doublons et les cours de sanscrit pour six étudiants). Quant à la recherche, les quelques collaborations existantes exhibées (comme l'indispensable département d'études bibliométriques) maquillent mal le caractère artificiel du regroupement. On ne parle naturellement pas des vraies collaborations qui existent déjà depuis longtemps avec des établissements des autres PRES, menacées depuis que nous sommes « concurrents » : écoles doctorales communes, labs communs, cohabilitations de masters... La « valeur ajoutée » de la fusion est plus proclamée que démontrée. À côté d'un exemple convaincant comme la bio-informatique qui nécessite des moyens importants et donc une mutualisation (mais cela justifie-t-il toute la

fusion ?), on peine à comprendre en quoi la fusion dépasse la juxtaposition de structures sur le papier. Nulle part le document n'explique en quoi la fusion des structures serait plus que leur somme. Comme le rappelle Alain Trautmann dans une lettre ouverte au président de Paris Descartes⁽³⁾, « *les universités mastodontes existent aux USA, mais ne sont jamais les universités les*

plus réputées, lesquelles ont rarement plus que 10 à 30 000 étudiants. » Le projet scientifique n'est pas défini en termes de contenu (à part l'addition de ce qui existe déjà), mais essentiellement en termes de niveau à atteindre, celui de « l'excellence ». Ce qui se traduit par une politique de concentration des moyens vers les « excellents » et d'exclusion des autres : redéploiement des ressources financières et humaines vers les structures « excellentes », meilleurs salaires pour les chercheurs « excellents » et meilleures conditions d'études pour les étudiants « excellents ». Misant sur ce qui est déjà bien reconnu et bien financé, l'Idex est un placement à rentabilité assurée, à l'opposé d'une politique de recherche, qui suppose une prise de risque. « *L'ambition majeure du projet d'Idex-SPC est de montrer comment transformer la nature et la structure du système français d'enseignement supérieur et de recherche* ». Cette annonce du dossier résume bien la véritable nature de l'Idex. Il ne s'agit pas d'un projet scientifique, mais d'un projet de « new public management », visant à gérer la pénurie de moyens et à soumettre l'activité scientifique et pédagogique à une nouvelle bureaucratie, peuplée de managers, d'évaluateurs, d'auditeurs et de communicants. ●

1. Note du bureau de Sorbonne Paris Cité, « *Premières propositions d'organisation pour la construction de l'université Sorbonne Paris Cité* », 23 mars 2012 : www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article5438
 2. www.sciencespo.fr/sites/default/files/USPC-fiche-b_150212.pdf
 3. <http://sauvonslarecherche.fr/spip.php?article3649>



Une mesure injuste qui doit être abrogée

→ par Max Lebreton, secteur SDP

Le SNESUP dénonce fermement l'injustice consistant à sanctionner la maladie sous prétexte d'économies budgétaires.

Le 24 février 2012, le ministre du Budget publie la circulaire⁽¹⁾ qui fixe les modalités d'application du non-versement de la rémunération au titre du 1^{er} jour de congé de maladie des agents publics titulaires ou non. V. Péresse fonde son argumentation en invoquant une mesure « d'équité et de justice » dans le but de lutter contre la fraude sociale et le travail dissimulé. Il en résulterait, selon elle, une économie estimée à 120 millions d'euros pour les trois fonctions publiques, somme qu'il convient de comparer aux quelque 20 à 40 milliards d'euros que coûte à la collectivité l'évasion fiscale, ou encore aux 590 milliards d'euros d'avoirs français dissimulés dans les paradis fiscaux, qui représentent un manque à gagner fiscal de 30 milliards d'euros par an pour l'État⁽²⁾. Quant à l'argument de l'alignement sur le secteur privé, il oublie que dans celui-ci 75 % des salariés sont couverts par une convention collective prévoyant la prise en charge par l'employeur de tout ou partie du délai de carence.

Les causes de l'absentéisme au travail sont diverses et bien connues. On sait qu'il est fréquent lorsque les conditions de travail sont mauvaises, les salaires pas en rapport avec le travail fourni,



Se soigner, un droit !

etc. Dans le secteur public, l'absentéisme frappe surtout les agents en bas des échelles indiciaires.

Le SNESUP dénonce fermement l'injustice consistant à sanctionner la maladie sous prétexte d'économies budgétaires. Mais il existe une autre raison moins avouable : la re-

mise en cause du principe de solidarité collective au profit des assurances à but lucratif ! Cette disposition est également significative du principe de multipénalisation. Pour l'agent, elle se traduit par une ponction immédiate sur le traitement du mois suivant. Certaines primes sont attri-

buées en fonction de la présence au travail. Tel un fusil à deux coups, le premier effet se traduira par une ponction sur le traitement et les primes y afférentes, le second effet portera sur les primes attribuées en cours d'année.

Enfin, la circulaire ignore les principes les plus élémentaires des réglementations en matière de protection des données personnelles professionnelles. Les données précises qu'elle prévoit d'y faire apparaître relatives à l'absentéisme d'un agent constituent une appréciation indirecte sur la manière de servir de cet agent. Or les bulletins de paye sont demandés à toute occasion, que ce soit pour inscrire son enfant en garderie, pour acheter un véhicule, etc.

Toutes ces raisons font que le SNESUP exige le retrait et l'abrogation de cette mesure. ●

(1) Circulaire DGAFP MFPPF1205478C du 24 février 2012

(2) *Enquête au cœur de l'évasion fiscale*, Antoine Peillon, Seuil, 2012

QUELQUES ASPECTS DE CES DISPOSITIFS

1^{er} cas : M. X est malade une semaine en juin alors qu'il n'a plus cours. Il dépose un arrêt de maladie et 1/30 de son salaire lui est ôté (jour de carence) alors qu'aucune heure n'est décomptée de son service statutaire déjà entièrement fait.

2^e cas : Mme Y est malade une semaine en mai, dans une période où, ayant dépassé son service statutaire, et selon la méthode calendaire, elle effectue quelques heures complémentaires. Or, au motif fallacieux qu'on ne pourrait payer des heures complémentaires non effectuées, la collègue n'aura aucune heure réputée faite mais aura son salaire amputé d'1/30 au titre de la journée de carence.

C'EST LE PRINCIPE DE LA DOUBLE PEINE

Dans ces deux cas, alors que le service annuel a été entièrement fait, non seulement il y a perte de salaire mais de plus, aucune heure n'est décomptée du service ! Or, le SNESUP rappelle que le travail des collègues va bien au-delà des seules heures d'enseignement : préparation, correction, documentation, jurys, réunions diverses, suivi des étudiants et recherche. Ce travail s'effectue tout au long de l'année et nécessite une prise en compte minimale lors d'un

congé légal ceci, quelle que soit la position du congé durant l'année (qu'il y ait cours ou non).

C'est pourquoi, lors d'un congé, les heures prévues, quelles qu'elles soient, doivent être réputées faites⁽¹⁾, un « minimum fonction publique » devant être appliqué dans tous les cas. C'est seulement à cette condition que l'injuste jour de carence pourra être « compatible » et applicable dans l'enseignement supérieur. Le SNESUP a récemment questionné le ministère sur ce point mais, n'ayant pas eu encore de réponse, propose un *statu quo* dans toutes les universités.

Gérard Tollet, secteur SDP

(1) Le SNESUP dénonce la politique de réduction de personnel, les économies sous-jacentes et le recours massif aux heures complémentaires qui en découle, ces heures correspondant au final à un besoin de service. Au lieu de culpabiliser les collègues, nous exigeons que l'administration assume sa mauvaise politique et toutes les heures, y compris celles complémentaires qu'elle demande. Ainsi, l'ineptie calendaire qui consiste en un traitement différent du congé selon qu'il se positionne avant ou après la 192^e ou 384^e heure (selon le statut), s'effacera d'elle-même.

Un master certifié MEN⁽¹⁾

→ par Thierry Astruc, responsable du collectif FDE et élu SNESUP au CNESER

En complément de la loi Gasperrin, le MEN et le MESR⁽²⁾ ont présenté un nouveau cahier des charges de la formation des professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation dont les universitaires sont écartés.

Le 27 novembre dernier, le Conseil d'Etat annulait l'article 3 de l'arrêté de mai 2011 qui organise la formation des maîtres. Cet article abrogeait le cahier des charges de décembre 2006, que le SNESUP avait combattu alors, sans le remplacer. Un des ressorts de l'annulation était que cet arrêté aurait dû être signé par les deux ministères et, qu'en outre, l'existence du cahier des charges est prévue dans le Code de l'éducation. La non inscription de la loi Gasperrin à l'ordre du jour du Sénat n'a pas permis de faire disparaître cette référence.

Le 19 mars dernier, sans aucune concertation⁽³⁾ préalable, un nouveau cahier des charges⁽⁴⁾ a été mis à l'ordre du jour du CNESER et du CSE. L'enjeu est de taille : avec le cahier de décembre 2006, il aurait fallu au gouvernement créer 4 000 postes pour septembre 2012, postes non inscrits au budget de l'État.

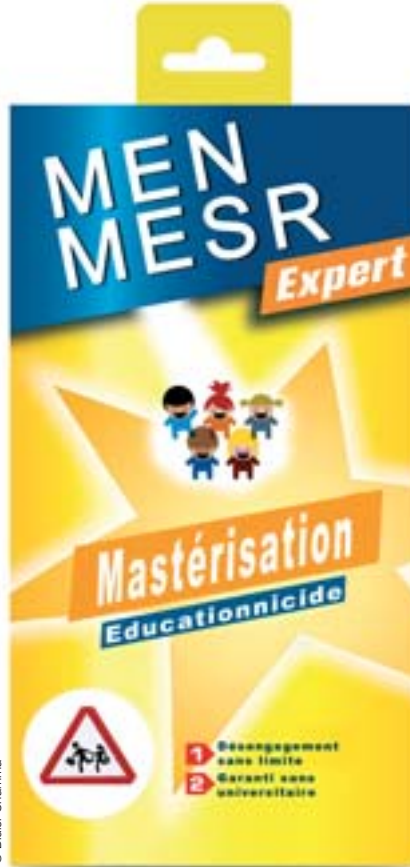
Passant outre les péripéties qui ont accompagné ces passages⁽⁵⁾, regardons de plus près ce projet.

Le gouvernement continue sa réforme *éducationnicide* dont ce projet constitue une brique de plus, certes improvisée – comme le reste d'ailleurs – mais néanmoins importante.

L'aspect fondamental de ce projet est l'exclusion des universitaires de la formation des enseignants. En effet, pour pouvoir intervenir dans ces masters, il faudra justifier « d'une expérience réelle et continue » du métier, ce qui écarte les universitaires ayant suivi un parcours classique ainsi que nombre de chercheurs en éducation.

Autre point crucial : la formation est plafonnée à un tiers, mais en plus d'un service complet, ce qui sera le moyen le plus sûr de la faire disparaître sous la pression des lauréats. Le MEN affirme que cette situation est la même pour tous les métiers.

Les autres éléments négatifs sont légion. Ainsi le projet renvoie la FDE à une gestion locale, plus précisément à une négociation locale entre rectorats et établissements d'enseignement supérieur. Ces derniers, « en fonction de leur poten-



© Didier Chamma

Entre le projet Gasperrin et la loi LRU, il n'y aura désormais plus aucune limite au désengagement de l'État.

tiel scientifique, ont vocation à adapter leur offre de formation et à répondre aux besoins particuliers de chaque académie, dans une logique de politique de site et de coopération inter-établissements ». Entre le projet Gasperrin et la loi LRU, il n'y aura désormais plus aucune limite au désengagement de l'État.

En outre, on peut craindre un appel aux établissements privés ou aux établissements scolaires, puisque le projet alterne l'emploi du mot université avec l'expression « établissements d'enseignement supérieur ».

Enfin, dans le texte, les seules références à la recherche sont à visée utilitaires :

« Acquérir la capacité de tirer parti des apports de la recherche » ou encore « Chaque étudiant doit être en mesure de réaliser une lecture informée et critique des travaux scientifiques propres à éclairer ses futures pratiques professionnelles ».

Avec le choix d'un master P, aucune poursuite d'études n'est envisagée. L'adossement à la recherche disparaît d'ailleurs totalement pour les masters en alternance. Quant aux FS, il ne leur reste plus que de « l'innovation pédagogique ». L'absence de développement de la recherche en éducation, qui aurait dû accompagner la création des IUFM, a handicapé la FDE depuis plus de 20 ans. Cette leçon n'a visiblement pas été apprise.

Ce gouvernement continue dans la voie qu'il s'est tracé. Avec les stages de master conçus par ce projet, les étudiants rejoignent les FS et le vivier de contractuels (reçus au master mais pas au concours). En plus de l'alternance que le MEN essaie d'imposer.

On notera aussi, avec l'intitulé du cahier des charges que les documentalistes ne sont plus des professeurs pour le gouvernement, ce qui n'est guère une surprise. Et les manques de ce projet sont tout autant explicites : toujours pas de référence au ministère de l'agriculture, aucune allusion aux PLP ou autre CAPET...

Avec ce projet, le fossé se creuse un peu plus entre le gouvernement et la communauté de l'éducation (au sens large). S'il était adopté et si ces masters étaient abrités dans les lycées, un seul effet positif pour les étudiants : moins de kilomètres à faire pour leurs stages⁽⁶⁾. ●

1. Ministère de l'Éducation nationale.
2. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
3. Le ministère a tenté de faire croire à une concertation avec la CPU, ce qui a été fermement démenti par cette dernière.
4. <http://snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=6121&ptid=5&cid=2030>
5. Le MESR a réussi à passer le projet de cahier des charges au MEN pour le CSE du 22 mars avec les 4000 postes inclus.
6. Ou pour faire des remplacements en urgence...

Marc Champesme : nouveau trésorier national



© Didier Chamma

Marc Champesme a été élu par la Commission Administrative Nationale du SNESUP à la fonction de trésorier national le 22 mars dernier. Marc prend cette responsabilité lourde dans l'urgence, après la brutale mort volontaire de Maurice Zattara. C'est donc dans une ambiance d'émotion et de gratitude que cette décision statutaire importante a été prise. La CAN a également témoigné sa reconnaissance pour l'accompagnement dans cette transition abrupte réalisé grâce aux salariées du siège du SNESUP, en particulier Laetitia Lavocat-Dubuis. ●



© William Dupuy

Bon vent Mathieu !

Mathieu Ropitault a remplacé Latifa Rochdi au secrétariat de rédaction du mensuel (et des autres publications « papier » du SNESUP) durant son congé de maternité jusqu'au bouclage du numéro de mars. Avec une expérience de la presse côté reportage et sport, Mathieu s'est rapidement adapté aux thèmes abordés dans nos colonnes et nous avons appris de son énergie. Présent en Égypte en décembre dernier plusieurs de ses chroniques ont été reprises dans la presse. Nous lui transmettons tous nos vœux de réussite. ●

COURRIER DES LECTEURS

Réponse à l'article de madame Claire Bornais

→ par Le réseau Polytech

Nous souhaitons réagir à votre article paru dans le numéro 602 du mensuel édité par le SNESUP.

Vous présentez dans cet article un encart sur le réseau Polytech qui est d'une objectivité générale que nous soulignons. Nous sommes d'autant plus surpris, et par ailleurs profondément blessés, par le titre racoleur de cet encart (« un mode de recrutement qui connaît un succès croissant et dont on peut regretter qu'il soit, pour l'essentiel, réservé aux plus fortunés »). Ce titre fait montre d'un véritable ostracisme envers les collègues qui œuvrent pour ces formations, dont certains sont d'ailleurs adhérents du SNESUP, en dénonçant leur comportement antisocial.

Certes le profil social de nos élèves est celui de « gosses de riche » – c'est aussi celui des étudiants de l'université dans son ensemble... Mais quelle alternative existe-t-il aujourd'hui aux écoles telles que les Polytech, dont le succès montre qu'elles répondent à une vraie demande de la société ? Ne laisser aux bacheliers que le recours aux écoles privées ? Brillante perspective, en termes de progrès social ! L'alternative que vous proposez pour demain est celle du développement du réseau Figure. Même si nous sommes perplexes sur une initiative, qui *in fine* duplique ce qui existe déjà au sein des écoles internes et ne fait

que mettre le service public en concurrence avec lui-même, nous comprenons fort bien qu'un syndicat privilégie ce modèle. Etait-il nécessaire pour autant, afin d'assurer la promotion de ce réseau, de vilipender des filières du service public au prix d'une contre-vérité flagrante ?

Encore une fois, nous sommes blessés, car justement nous œuvrons pour permettre l'accès au plus grand nombre au métier d'ingénieur, par exemple en accueillant un taux important de boursiers (32 % à la rentrée 2011) ou en développant les filières par l'apprentissage (plus de 10 % des diplômés 2011 ont suivi une telle filière).

Sur le thème complexe que vous avez abordé, l'opprobre n'était pas ce qu'on pouvait attendre de mieux d'un papier qui par ailleurs pose de vraies questions. ●

MISE AU POINT

Un « chapeau » inapproprié pour l'article sur le réseau Polytech

Nous présentons nos plus vives excuses à nos lecteurs, tout particulièrement ceux qui travaillent dans ce réseau d'écoles d'ingénieurs, et à Claire Bornais, auteur de l'article. En effet, regrettable confusion, la phrase de présentation de son texte laissait entendre que seuls les plus fortunés profitaient de cette formation alors que le texte se contentait de parler des bons élèves, ce qui n'a évidemment rien à voir.

La rédaction



© Polytech Grenoble

Italie : résister au néolibéralisme

→ par Alessandro Arienzo,
MCF à l'université de Naples

L'objectif de réduction de l'indépendance des universités du précédent gouvernement se poursuit avec l'actuel. L'Italie est le laboratoire d'une politique néo-libérale européenne.

En 2009, le gouvernement de Silvio Berlusconi a lancé une violente campagne de presse contre les universités publiques, les décrivant comme coûteuses, inefficaces, corrompues et nécessitant une réforme urgente. Peu de temps après cette campagne, le gouvernement a décidé d'une réduction drastique de leur financement (-20% en trois ans) provoquant le gel des recrutements et des salaires. Le nombre d'étudiants, de formations et de personnels administratifs des universités a commencé à diminuer, tandis que les frais de scolarité et le travail précaire se sont accrus. Les contraintes imposées sur les recrutements, combinées aux prévisions de nombreux départs à la retraite, conduisent à une massive réduction du potentiel enseignant et de recherche. L'objectif principal du gouvernement Berlusconi était de

réduire d'au moins 40% les ressources humaines et financières du système universitaire public. Mais il visait aussi à réduire l'autonomie des universités et leur indépendance vis-à-vis du gouvernement. Peu de temps après les coupes budgétaires, et malgré les manifesta-

tions, le gouvernement Berlusconi a adopté une loi réformant la gouvernance des universités selon des principes managériaux. Les nombreux (plus de 50) textes d'application de cette loi bureaucratique, éparpillée et confuse – dont un nombre significatif n'a toujours

pas été publié – ont provoqué la paralysie actuelle des universités.

Peu de temps après la démission du gouvernement Berlusconi, le nouveau ministre, Francesco Profumo, ancien directeur du CNR (Centro Nazionale delle Ricerche) et doyen de l'université « Polytechnique » de Turin a clairement exprimé son intention de poursuivre la voie des réformes Berlusconi, et les espoirs d'un changement de cap de la politique italienne sur les universités se sont transformés en frustration. De fait, Profumo a promu ces derniers mois d'aggraver encore les conditions des universités. Une large campagne d'évaluation des structures de recherche menée par l'agence italienne ANVUR (Agenzia di Valutazione del Sistema Universitario) a été, en fait, mal gérée; malgré cela, les résultats de ce processus

▼
Une nouvelle rigueur budgétaire devrait réduire encore les possibilités de renouvellement de la masse salariale, tout en favorisant des frais de scolarité plus élevés et l'externalisation des services.
▲

biaisé seront utilisés pour l'attribution d'une part significative du budget des universités. Par ailleurs, une réforme de la protection sociale des étudiants s'est traduite par une réduction des financements publics et l'augmentation des frais de scolarité. Une nouvelle rigueur budgétaire devrait être approuvée dans les prochains mois, réduisant encore les possibilités de renouvellement de la masse salariale, tout en favorisant des frais de scolarité plus élevés et l'externalisation des services.

Le nouveau ministre poursuit ainsi le



© DR

même projet que son prédécesseur : –porter atteinte à l'université publique pour ouvrir le « marché éducatif » aux acteurs privés;

–créer un système universitaire à deux vitesses composé d'un grand nombre de sous-universités cantonnées à l'enseignement et d'un noyau restreint d'universités d'excellence dédiées à la recherche;

–libéraliser les frais de scolarité et substituer aux bourses publiques un système de prêts;

–abaisser les droits des personnels en recourant à l'externalisation et au travail précaire.

Placé dans le contexte européen, ce qui se passe en Italie apparaît comme la part d'un vaste projet visant à façonner l'espace européen de la recherche en fonction des principes néolibéraux de l'économie de marché. La récente crise financière a montré comment ces projets sont organisés au niveau européen, c'est à ce même niveau que nous devrions organiser notre résistance. ●

QUÉBEC, LES ÉTUDIANTS MOBILISÉS CONTRE L'AUGMENTATION DES DROITS DE SCOLARITÉ

Depuis la mi-février, les étudiants québécois sont mobilisés contre l'augmentation des droits de scolarité décidée par le gouvernement du libéral Jean Charest. L'élévation est de 325 \$ canadiens⁽¹⁾ par an pendant cinq ans, ce qui doit donner lieu à un peu plus du doublement des droits (lesquels sont identiques pour tous les étudiants résidant au Québec; des frais supplémentaires sont exigés des étudiants canadiens ne résidant pas au Québec et des internationaux à l'exception de ceux de nationalité française). Manifestations et piquets de grève se sont multipliés, avec pour point culminant le 22 mars : environ 200 000 personnes dans les rues de Montréal, venue de l'ensemble du Québec, et 300 000 étudiants grévistes. Chiffres à

mettre en regard d'une population québécoise de 8 millions d'habitants. En ce début avril, des requêtes ont été déposées devant les tribunaux à l'encontre des piquets de grève. Le 30 mars, la Table des partenaires universitaires (TPU), regroupant « l'ensemble des acteurs syndicaux et étudiants du milieu universitaire », dont nos amis de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), a émis un communiqué où elle refuse « l'application à l'université d'une logique marchande de l'utilisateur-payeur. » et réitère « son opposition à la hausse des droits de scolarité ».

Marc Delepouve, secteur International

1. Un dollar canadien vaut environ 0,75 euro.

CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DES ACCORDS D'ÉVIAN

ENTRETIEN AVEC **Benjamin Stora****Professeur des Universités à Paris 13⁽¹⁾**

Le temps des querelles d'interprétation sur notre passé colonial est venu. Comblé le besoin de savoir représente une exigence mémorielle et citoyenne. Il faut, pour la satisfaire, créer plus de postes consacrés à l'histoire de la décolonisation.

Cinquante ans après la fin de la guerre d'Algérie, le travail des historiens dans sa complexité paraît enfin « recevable » par l'opinion publique, après des années de combat et de compétition mémorielle. Partagez-vous cette observation ?

Il est bien évident que par le travail des historiens, l'histoire de la guerre d'Algérie sort enfin de l'ombre. Ce travail en fait n'avait véritablement jamais cessé : songeons, par exemple, aux grands travaux de Charles André Julien, de Charles Robert Ageron, de Jacques Berque, Annie Rey Goldzeiguer et, plus récemment, de René Gallissot, de Gilbert Meynier ou de Claude Liauzu. Puis sont arrivés des chercheurs de ma génération. Le temps de l'oubli est fini, mais celui de la guerre des mémoires

peut s'installer entre différents groupes porteurs de cette mémoire (soldats, immigrés, Harkis, Pieds-noirs). Le travail des historiens, dans sa complexité, peut atténuer cette compétition mémorielle, en s'attaquant aux fantasmes et stéréotypes. Ce qui est nouveau, à mon sens, c'est la réception par un grand public de ces travaux académiques. Dans la société française actuelle existe un désir de connaissance qui se manifeste autour de cette période, notamment parmi les jeunes générations, surtout celle issue des immigrations post-coloniales. Nous sortons par conséquent d'un certain silence pour entrer dans une autre période : celle des querelles d'interprétation liées à cet objet particulier qu'est la guerre d'indépendance algérienne.

Le travail de recherche et d'enseignement sur la période contemporaine bénéficie-t-il d'assez de soutien dans le monde universitaire ? Comment se croisent les études savantes et les multiples initiatives de mémoire ?

Il est bien évident que tout ce travail d'exploration historique ne bénéficie pas suffisamment de soutien sous la forme de création de chaire d'enseignement sur l'histoire de la colonisation française, ou bien de postes de professeurs fléchés à l'université ou de chercheurs sur l'histoire de la colonisation et de la décolonisation. Une sorte d'hiatus s'est installé entre le nombre de plus en plus important de chercheurs, notamment de jeunes chercheurs, sur ces questions, et la faiblesse des postes mis au concours qui sont orientés sur cette thématique. Il en faudrait bien davantage. Mais aussi réfléchir aux croisements interdisciplinaires qui pourraient couvrir les aires culturelles liées à la littérature d'expression française venant des anciennes colonies ; également les études de géographie, de sociologie, d'économie. Bref, s'ancrer dans une conception qui est celle du « post-colonial », créer des espaces d'enseignements, d'études et de recherches qui englobent ces disciplines. Le décloisonnement des disciplines – il faudrait également ajouter les langues – permettrait la production de savoirs académiques suffisamment amples sur la



▼
Il est plus que jamais nécessaire de revenir sur cette période coloniale et post coloniale, pour situer, comprendre ce qu'on appelle les « révolutions arabes » depuis 2011.
▲

question du post-colonialisme aujourd'hui. Le croisement des études savantes et des nombreuses initiatives de mémoire ne s'opère pas seulement à l'université, mais aussi dans les espaces associatifs et culturels qui attirent un public nombreux. J'ai ainsi donné cette année des conférences à Clichy-sous-Bois ou Vaulx-en-Velin devant un public jeune et attentif. Les universitaires doivent s'investir davantage dans ces lieux de débats organisés par les municipalités ou les Régions.

Les bouleversements politiques de 2011 au Maghreb peuvent-ils révéler des dimensions encore sous-estimées de la période de la décolonisation ?

Bien sûr, l'histoire de la décolonisation reste un chantier toujours ouvert. Un demi-

siècle après, il n'est pas question de remettre en question le passage aux indépendances politiques pour l'ensemble des pays colonisés. Mais il est question de savoir comment se sont opérées ces décolonisations. Qui en ont été les bénéficiaires ? Comment se sont installés les États dans la période post-coloniale ? Quelles ont été les forces politiques, sociales et culturelles à l'œuvre dans des sociétés anciennement colonisées ? Quelles sont les traces, survivances coloniales restées à l'intérieur des sociétés ? Ce sont des sujets très importants touchant aussi à la vie politique, culturelle et intellectuelle française puisque l'on sait maintenant que cette période de la décolonisation a été un très grand moment d'engagement pour les intellectuels français. Avec, notamment, les questions du statut du tiers-monde dans l'économie-monde, celles qui touchaient aux violences politiques, à la construction des nationalismes, au rapport entre État civil et problèmes religieux. Il est, dès lors, plus que jamais nécessaire de revenir sur cette période coloniale et post coloniale, pour situer, comprendre ce qu'on appelle les « révolutions arabes » depuis 2011.

Ces bouleversements ouvrent un nouveau champ de possibles, donc de connaissances sur ces sociétés du Sud au sens large, et anciennement colonisées. ●

*Propos recueillis par
Jean Fabbri
et Latifa Rochdi*

(1) Derniers ouvrages parus : *La guerre d'Algérie vue par les Algériens*, Denoël, 2011 (avec Renaud de Rochebrune) ; *La guerre d'Algérie expliquée à tous*, Seuil, 2012.



Matisse et la plénitude du plaisir

→ par Madeleine Aktypi, chercheuse associée à l'unité de recherche DatADa de l'École Nationale Supérieure des beaux-arts de Lyon

L'exposition *Paires et séries* est une magnifique occasion de mesurer l'importance de Matisse dans la modernité picturale. On y découvre un peintre documentaliste de sa propre pratique.

« Devons-nous nous cantonner dans notre époque et considérer l'œuvre d'art avec la sensibilité flamboyante neuve d'aujourd'hui, ou devons-nous étudier l'époque qui la vit naître, la replacer dans son temps et la voir avec les mêmes moyens que ceux de la période envisagée [...] en sorte de comprendre ce que cette œuvre signifiait à sa naissance et ce qu'elle a apporté à ses contemporains ? » C'est Henri Matisse qui formule la question. L'exposition *Matisse, paires et séries* au Centre Pompidou est l'occasion de faire l'expérience de la réponse du peintre : *« De toute évidence une partie du plaisir de son existence présente et de son action moderne se perd si l'on examine l'œuvre d'art du point de vue de sa naissance. A chaque époque, une œuvre apporte à l'homme un plaisir qui provient de la communion entre l'œuvre et celui qui la contemple. Si le spectateur renonce à sa qualité propre pour s'identifier à la qualité spirituelle de ceux qui vivaient à l'époque où l'œuvre en question fut créée, il s'appauvrit d'autant et trouble la plénitude de son plaisir »*.

On est en 1952 et Matisse parle de l'ensemble de son œuvre à un de ses principaux éditeurs, Tériade. C'est l'année où il produit ses dernières pièces, entre autres les quatre gouaches découpées *Nu Bleu* (I-IV) qui ferment l'exposition montée par Cécile Debray. Dans *Paires et séries*, la commissaire met en avant l'« action moderne » évoquée par l'artiste. Présentés par paires (même motif, même format, même période, traitements formels différents) ou par séries (même motif, traitements différents), les tableaux invitent le visiteur à voir cette œuvre, qui détermina la modernité picturale, selon « sa qualité propre », comme si elle était sa contemporaine. De salle en salle, on se rend, tôt ou tard, compte que l'œuvre n'est pas monopolisée par la beauté sereine ou le calme luxueux de belles odalisques nonchalantes. Le vieux peintre se révèle inquiet et perturbant, autant intéressé par le processus que par la forme, qui, dans ses apparentes imperfections (repentirs), le donne à voir. On découvre Matisse en documentaliste de sa propre pratique, accrochant les photographies des étapes conduisant aux tableaux finis à côté des tableaux eux-mêmes (Galerie Maeght, 1945), en dessinateur concevant le tracé comme une écriture, ou en précurseur d'une conception *allover*⁽¹⁾ du tableau, qui ne sera pourtant pas pratiquée avant la deuxième partie du



Henri Matisse, *paires et séries*
Centre Pompidou, 7 mars - 18 juin 2012

© Matisse, 1940, The Peasant-Blouse, PLZ

De salle en salle, on se rend compte que l'œuvre n'est pas monopolisée par la beauté sereine ou le calme luxueux de belles odalisques nonchalantes.

xx^e siècle. Ses compositions convoquent les différents sens des spectateurs qui peuvent exceptionnellement profiter des deux *Capucines à la danse* (1910), venues respectivement de Moscou et de New York afin de se côtoyer à nouveau pendant quelques mois. La paire *Luxe I* et *Luxe II* contient le résumé le plus dense de l'expérimentation de la couleur chez le peintre. Le rapprochement permet de voir grandeur nature le passage de la touche modulaire cézannienne à l'aplat caractéristique de Matisse. « 1 cm² de bleu n'est pas aussi bleu qu'un mètre carré du même bleu » : la quantité de surface occupée par la couleur détermine la qualité de la couleur qui l'occupe et c'est en terminant *Luxe II* que le peintre se le voit confirmer. Autre duo merveilleux, les deux *Natures Mortes*, Séville et Espagne, arrivent de l'Ermitage pour dérouter notre regard sur-sollicité qui lutte pour contenir la totalité de ces deux tableaux peuplés de motifs et de couleurs en tout sens. Ces dédoublements instructifs nous donnent la possibilité de suivre les techniques et les méthodes du peintre. Ils nous offrent l'opportunité d'entrer

« en communion » avec le processus de sa pensée et de son travail, même s'il ne l'a jamais exposé ainsi lui-même.

Cette exposition qui fonctionne par couples fait elle-même partie d'une paire. Son binôme est un catalogue sous la direction de C. Debray qui propose plusieurs textes consacrés aux paires et séries présentées. Ainsi aux murs blancs et à l'espace aéré de l'exposition, qui permet au visiteur de contempler l'œuvre sans intermédiaire encombrant, s'agence cet épais ouvrage rassemblant les propos de plus grands spécialistes de l'œuvre de Matisse, qu'ils soient français, anglais, danois ou américains.

La réponse à la question de Matisse est donc double. Le spectateur peut prendre plaisir à parcourir les tableaux dont il devient complice selon la « sensibilité d'aujourd'hui ». Il peut également se plonger dans ce riche ensemble de textes qui fournissent des éléments et des données supplémentaires, provenant du plaisir (de contemplation et de recherche) pris par les connaisseurs les plus fins de l'œuvre qu'on est invité à redécouvrir. ●

(1) Procédé par lequel la totalité de la surface du tableau semble se prolonger au delà des bords, éliminant ainsi le problème du champ.



ADECAMPUS-V6

Optimisez la gestion de vos emplois du temps

Solution ergonomique, personnalisable et modulable, ADE Campus est spécifiquement conçue pour gérer les emplois du temps des établissements d'enseignement supérieur.

Planifiez d'où vous voulez !

ADE V6 est une solution complètement web.

Vous pouvez donc créer vos emplois du temps et les modifier simplement, sans avoir à installer de logiciel. Il vous suffit d'avoir une connexion internet !



Une gestion des emplois du temps simplifiée

Création de cours simplifiée, ajout et changement d'enseignant et de salle à partir de l'emploi du temps, séance de rattrapage par « cliquer glisser », ADE V6 est plus simple d'utilisation tout en gardant toutes ses possibilités.

Une solution de pilotage plus complète

Le nouveau module de pilotage d'ADE vous permet de vérifier en un clin d'œil le taux d'utilisation de vos salles, le service des enseignants, etc...

ADE V6 C'EST AUSSI :

- ✓ La planification et la modification des emplois du temps sous contraintes.
- ✓ La diffusion des emplois du temps en temps réel.
- ✓ La gestion de l'assiduité
- ✓ La réservation de vos salles avec validation de la demande
- ✓ Une intégration parfaite à votre ENT et à votre Système d'Information.

MERCI pour votre fidélité !

Plus de 30 universités et grandes Écoles françaises nous ont déjà fait confiance. Cette fidélité nous a permis de développer cette nouvelle version en y apportant les améliorations nées du retour qualifié de leur expérience.

Ecole centrale Marseille - ENSICAEN - Ecole Navale - EAMEA - ENFA - ENSAS - HEC - EUROMED - Skema Group - Rouen Business School - Ecole des Mines d'Albi Carmaux - ENAC - Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire - ENSC RENNES - EIGSI - ENSIACET - ENSAT - Télécom Bretagne - ESIEE Paris - ESIEE Amiens - ESIGELEC - Gobelins Ecole de l'Image - INSA Strasbourg - INSA Toulouse - INSA Rennes - INPG - IUT de Bayonne - Université de Rennes 1 - Université de Rennes 2 - Pôle Universitaire de Grenoble - Université de Lorraine - Université Henri Poincaré Nancy 1 et université Nancy 2) - Université de Savoie - Université de Bretagne Occidentale - Université de Bretagne Sud - Université de Bourgogne - Université d'Orléans - Université de Tours - Université Jean Monnet Saint Etienne - Université du Maine - Université de Franche Comté - Université de Caen - Université Claude Bernard Lyon 1 - Université de Marne La Vallée - Université Paris Sorbonne - Université Paris Descartes - Université Paris Dauphine - Université Paris X Nanterre - Université Paris XII - Université de Haute Alsace - Université de Strasbourg - Université Catholique de l'Ouest - Université Catholique de l'Ouest Bretagne Nord - Université Catholique de Lyon - Université de la Méditerranée Aix Marseille II - Université d'Auvergne - Université Bloise Pascal - Université de Poitiers - Université de Reims - Université Toulouse 1 Capitole - Université du Limousin - Université Montpellier 2 ...

ADECAMPUS-V6
est une solution



info@adesoft.com
101, rue Molière - 94200 Ivry s/ Seine
Tél. : 01 4515 4790 • Fax : 01 4658 8726

INFOS : 01 4515 4790

www.adesoft.com

« Remarié à 40 ans et à nouveau papa à 46, ce n'était pas prévu. Heureusement, j'ai pu augmenter mon capital décès sans formalités médicales pour les mettre à l'abri. »

Luc - salarié du CNRS à Bordeaux.



ASSURANCE DÉCÈS RASSURCAP SOLUTIONS.

Avec Rassicap Solutions, vous pouvez augmenter votre capital assurance décès de 5000€ en cas d'événement familial (mariage, pacs, naissance, adoption, divorce, rupture de pacs, décès conjoint/partenaire de pacs), jusqu'à 4 fois pendant la durée de votre contrat, et ce, sans nouvelles formalités médicales.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur maif.fr



ASSUREUR MILITANT